

**REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS
DES CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE
CONTRE LES AGRESSIONS
À CARACTÈRE SEXUEL
(CALACS)**

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2003-2004

juin 2004

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION	4
OBJECTIF 1 : QUE LE FONCTIONNEMENT DU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES CALACS ET DE SES MEMBRES REFLÈTE LEURS VALEURS DÉMOCRATIQUES ET FÉMINISTES ET LEURS ORIENTATIONS POLITIQUES	
1.1 Adapter la vie associative aux nouvelles réalités	6
1.2 Fournir un lieu d'échange et un tremplin à l'action	12
1.3 Fournir un soutien adéquat aux CALACS	12
1.4 Assurer le bon fonctionnement de l'équipe	14
1.5 Poursuivre et diversifier la consolidation financière du Regroupement québécois des CALACS	15
OBJECTIF 2 : INTENSIFIER LA MOBILISATION DES PERSONNES ET DES GROUPES DANS LA LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS SEXUELLES ET SUSCITER DES CHANGEMENTS SOCIAUX	
2.1 Comité Pression	16
2.2 Comité Justice	22
2.3 JACVFF (Comité Journée d'action contre la violence faite aux femmes)	30
OBJECTIF 3 : POURSUIVRE NOS REPRÉSENTATIONS ET PRESSIONS POUR QUE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS RESPECTE L'AUTONOMIE DU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE ET LUI ASSURE UN FINANCEMENT ADÉQUAT	
3.1 Groupe des 13	31
3.2 TRPOCB (Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles)	32

OBJECTIF 4 : QUE LE REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES CALACS ET SES MEMBRES DÉVELOPPENT UNE PLUS GRANDE OUVERTURE, SOLIDARITÉ ET REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES VIVANT DES DISCRIMINATIONS PARTICULIÈRES

- 4.1 Projet « Femmes davantage discriminées » **34**
4.2 Projet « Nord-du-Québec» **47**

OBJECTIF 5 : DÉVELOPPER NOS PROPRES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS SEXUELLES ET S'ASSURER DE LA COHÉSION DE NOS ACTIONS

52

OBJECTIF 6 : MAINTENIR NOS COLLABORATIONS AVEC LES GROUPES QUÉBÉCOIS ET CANADIENS IMPLIQUÉS DANS LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE, ET EN FAVEUR DU RESPECT DES DROITS DES FEMMES

- 6.1 Autres partenaires **55**
6.2 Collaborations via la recherche **55**

INTRODUCTION

Le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) a connu une année très chargée. Celle-ci a débuté par l'arrivée d'un nouveau parti politique au pouvoir, le parti Libéral. Ce changement de gouvernement a exigé du temps et des énergies pour refaire les contacts avec le personnel politique des ministères auprès desquels nous avons à faire des représentations pour faire connaître le point de vue des victimes d'agression à caractère sexuel, concernant divers projets de loi, politiques sociales et programmes.

À l'interne, le Regroupement a été confronté à la difficulté d'adopter un plan d'action réaliste et réalisable. Il s'est plutôt vu face à un plan d'action beaucoup trop laborieux pour les ressources humaines disponibles à la permanence et pour les possibilités des centres membres à s'investir dans les travaux.

Le Regroupement a travaillé de front sur plusieurs questions internes et externes à la fois. Des énergies substantielles ont été mises aux travaux relatifs à l'amélioration de la structure et du fonctionnement démocratique du Regroupement. Des discussions et des débats nous ont permis, par exemple, de réfléchir et d'exprimer notre besoin d'expérimenter d'autres modalités de prise de décision.

L'inclusion des femmes davantage discriminées a été un sujet à la fois bousculant et enrichissant. Toutefois, c'est avec satisfaction que nous constatons les avancées dans ce projet, entre autres, par l'intermédiaire de la tenue d'une tournée de formation dans tous les CALACS du Québec, d'un caucus « femmes davantage discriminées » et d'un groupe de travail visant à faire converger les besoins d'avancement des unes et les réticences des autres sur la question de la représentativité et de la visibilité des femmes davantage discriminées au sein du Regroupement et dans les centres.

Les enjeux entourant la consolidation et le développement du réseau des CALACS ont également été au cœur des débats du Regroupement. Le besoin de consolidation des six centres en implantation au Québec a été marqué par une conférence de presse très mouvementée, sur le thème des souliers usés, mais aussi très mobilisatrice. Pour ce qui est du débat entourant le développement du réseau des CALACS, il a mis en lumière différents enjeux à considérer dans l'élaboration d'un plan de développement du réseau québécois des CALACS.

Encore cette année, les droits des femmes à un accès et un traitement judiciaire équitable ont été mis à rude épreuve. À diverses reprises nous avons été à même de constater que le back-lash est bien réel. Pour ne citer que quelques exemples: le contre-interrogatoire des victimes dans l'affaire Gillet, ainsi que certaines remarques du juge, différentes questions entourant le dévoilement et la dénonciation des victimes plusieurs années après le vécu de violence, le traitement médiatique des agressions sexuelles spécialement quand il met en avant-scène des personnalités publiques connues.

Voilà qui introduit quelques faits saillants du travail que nous avons fait cette année. Nous vous laissons le plaisir de découvrir dans les pages qui suivent tout le travail accompli.

Bonne lecture
L'équipe de la permanence

**OBJECTIF 1 : QUE LE FONCTIONNEMENT DU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES CALACS
ET DE SES MEMBRES REFLÈTE LEURS VALEURS DÉMOCRATIQUES ET
FÉMINISTES ET LEURS ORIENTATIONS POLITIQUES**

1.1 Adapter la vie associative aux nouvelles réalités

1.1.1 Contexte

Rappelons que depuis la Marche mondiale des femmes et la sortie des Orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles en 2000, le réseau des CALACS traverse une période de croissance et de changements importants. Par conséquent, le RQCALACS s'est vu devant la nécessité d'adapter ses pratiques aux nouvelles réalités.

En septembre 2002, les membres confiaient au comité développement le mandat de piloter le développement organisationnel du RQCALACS, en visant une meilleure démocratie et une plus grande efficacité.¹ Au cours de cette première année, le comité s'est donc penché sur la structure et le fonctionnement de l'organisme, en accordant une attention particulière à l'instance qu'est la Collective des membres. Après avoir établi un premier diagnostic, le comité a élaboré au printemps 2003 un ensemble de propositions de changements qui, selon lui, répondraient aux exigences actuelles. À la fin de cette année, ces propositions étaient soumises aux membres pour consultation.

1.1.2 Les activités réalisées

Notons que l'un des objectifs de cette démarche est d'assurer l'inclusion des femmes davantage discriminées et des femmes autochtones aux structures du RQCALACS, et cette préoccupation a traversé les travaux du comité tout au long de l'année. La responsable du projet femmes davantage discriminées est membre du comité développement depuis la création de celui-ci et contribue à la réalisation de l'ensemble de ses activités. Le rapport des principales activités reliées spécifiquement à cet objectif se trouve dans la section 4.1 du présent document, sous la rubrique « Projet Femmes davantage discriminées ». Pour éviter les répétitions, elles ne seront pas reprises ici.

Consultation des membres au sujet des changements proposés

¹ Rappelons que le Projet Développement porte sur trois volets, soit : le développement des CALACS, le développement organisationnel (dont vous trouverez les réalisations dans la présente section (« Adapter la vie associative aux nouvelles réalités ») et les Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle (vous trouverez le rapport de ce dossier dans les sections « Justice » et « Comité Pression »).

Chacun des CALACS, ainsi que l'équipe des travailleuses du Regroupement, ont reçu un document détaillé présentant les changements proposés. Celui-ci comprenait une quarantaine de propositions regroupées sous douze thèmes différents. Soulignons la participation très élevée des membres à cette consultation.

L'année a débuté avec la compilation, l'analyse et la synthèse des commentaires et suggestions des membres. De façon générale, les propositions ont été bien accueillies. Par ailleurs, les réponses obtenues nous ont permis de cerner un certain nombre d'enjeux qui préoccupaient les membres. Le comité a donc élaboré une nouvelle version des propositions de changements qui en tenaient compte. Il a ensuite produit et diffusé un document présentant l'ensemble de ces résultats.

Réunion spéciale des membres pour décider des changements à retenir

Deux représentantes par CALACS, ainsi que les travailleuses de l'équipe de la permanence du Regroupement ont été conviées à une réunion spéciale des membres, afin de se prononcer au sujet des propositions de changements soumises par le comité développement. L'organisation de cette assemblée a mobilisé le comité durant le reste de cette période.

La réunion spéciale s'est tenue le 6 juin 2003. D'abord, les quatre principaux enjeux soulevés lors de la consultation ont été débattus en ateliers :

- Le partage du pouvoir entre les différentes instances du RQCALACS
- Les moyens choisis pour actualiser et organiser la vie associative
- Les stratégies à privilégier pour assurer l'inclusion des femmes davantage discriminées et des femmes autochtones aux structures du RQCALACS
- L'opérationnalisation (ou mise en œuvre) de certains des changements proposés

Par la suite, les participantes se sont prononcées sur chacune des propositions en plénière. Les décisions prises par les membres concernent différents éléments de la structure et du fonctionnement du RQCALACS :

- La représentation et la participation au sein des différentes instances du Regroupement : CALACS, femmes davantage

discriminées et des femmes autochtones, équipe des travailleuses; Collective, comités, etc.

- La prise de décision : la répartition du pouvoir décisionnel entre les différentes instances du Regroupement, ainsi que le développement de stratégies permettant de mieux gérer la prise de décision par consensus
- L'organisation et le fonctionnement des réunions des membres
- La liaison entre les différentes instances et la coordination des actions

Mise en oeuvre des décisions

À partir du mois de septembre, le comité s'est consacré à l'implantation des changements souhaités. Dans de nombreux cas, la façon de mettre ces décisions en pratique restait à déterminer. Le mode de fonctionnement très participatif du RQCALACS exige des membres un niveau d'appropriation et de mobilisation élevés pour effectuer ces changements. De plus, étant donné que les changements sont nombreux et très souvent inter reliés, ils interpellent un grand nombre de personnes. Tout ceci dans un contexte où l'ensemble des activités du Regroupement se poursuivent à leur rythme habituel. Il s'agissait d'un défi de taille.

Au chapitre de la **représentation** et de la **participation au sein des différentes instances du Regroupement**, les activités se sont déroulées conformément aux décisions prises lors de la réunion spéciale de juin :

- Nous avons maintenu le mode de représentation des CALACS membres à la Collective et clarifié les attentes concernant leur participation aux différents comités de travail.
- L'équipe des travailleuses du RQCALACS s'est penchée sur la question de sa représentation et de sa participation aux réunions de la Collective, afin de préparer une proposition qui sera débattue en Collective.
- Un ensemble d'activités ont été réalisées suite à la décision des membres de poursuivre la réflexion et la recherche de solutions concernant les stratégies à privilégier pour assurer l'inclusion des femmes davantage discriminées et autochtones aux structures du RQCALACS. (Voir section 4.1)

Le thème de la **prise de décision**, par contre, nous a réservé quelques surprises. Notre plan de travail initial prévoyait de traiter séparément deux principales questions. D'abord, suite à la décision de déléguer un plus grand nombre de décisions « opérationnelles » aux comités du

Regroupement, le comité développement devait préciser le rôle et le mandat des différentes instances, en collaboration avec celles-ci. L'objectif poursuivi était de dégager la Collective, afin qu'elle puisse se concentrer sur les questions fondamentales qui lui sont propres. Ensuite, il s'agissait d'entreprendre une réflexion portant sur le processus de prise de décision par consensus et les pratiques actuelles au RQCALACS, afin de développer des stratégies permettant d'améliorer la démocratie et l'efficacité de ces processus, dans un contexte où le nombre de participantes est beaucoup plus élevé qu'auparavant.

Il existe peu de modèles de prise de décision par consensus en « grand » groupe. C'est un choix qui exige beaucoup de détermination et de créativité. Nous souhaitons nous confronter à de nouvelles idées pour stimuler la recherche de solutions innovatrices. Pour préparer la réflexion des membres, le comité s'est inspiré d'expériences réalisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisme et a fait appel à des personnes-ressources.

Cette réflexion a immédiatement suscité un vif intérêt chez les membres et s'est déroulée sur plusieurs rencontres de Collective (et entre celles-ci). Elle a pris une envergure et une direction que le comité n'avait pas anticipée, l'obligeant à accélérer le rythme sur cette question et à réaménager son plan de travail.

Nos réflexions nous ont amenées à questionner à nouveau certaines de nos conceptions et de nos pratiques en ce qui a trait à la démocratie et aux conditions qui la favorisent. Nous en sommes ressorties avec plusieurs pistes d'action qui ne se limitent pas à la prise de décision, mais touchent également d'autres aspects de notre fonctionnement.

Nous avons réaffirmé notre volonté de préserver la prise de décision par consensus et les raisons qui motivent ce choix. Selon nous, cette façon de faire comporte le plus d'avantages quand il s'agit de prendre des décisions de « fond ». Par ailleurs, nous souhaitons expérimenter d'autres modes de prise de décision, notamment dans les cas où la Collective doit prendre des décisions « opérationnelles ». Notre objectif est d'améliorer l'efficacité de notre fonctionnement et la satisfaction des participantes, tout en préservant le caractère démocratique de nos processus. Ainsi, le comité développement prépare la mise en œuvre de cette combinaison consensus-vote, selon la nature des décisions, qui sera expérimentée à la Collective du Regroupement au cours des mois à venir.

Cette nouvelle direction a pour effet de relier encore plus étroitement les différents aspects de la prise de décision au sein de chacune des

instances. Les choix concernant un élément ont des répercussions directes sur les autres et ces questions ne peuvent plus être traitées séparément.

Au cours de l'année, un grand nombre de moyens ont été mis en place pour améliorer **l'organisation et le fonctionnement des réunions des membres**. Ces fonctions faisaient partie du dossier « coordination / liaison », ce qui a permis d'assurer un suivi plus étroit. De plus, plusieurs membres et instances du Regroupement ont initié et expérimenté des nouvelles pratiques pour atteindre cet objectif. En voici quelques exemples :

- Une activité « Débat contradictoire » dans le cadre d'une réunion régulière de la Collective
- Plusieurs activités en ateliers, dans le cadre des réunions régulières ou des réunions spéciales, afin de favoriser les échanges, les réflexions et les débats
- La création de comités de travail « virtuels »
- Un caucus de femmes davantage discriminées, composé de sept membres militantes et d'une travailleuse, dans le but de formuler des recommandations s'adressant à l'ensemble des membres
- La création de comités ad hoc pour traiter d'une question ponctuelle
- De courts sondages écrits et anonymes pour prendre le « pouls » des participantes
- Un groupe de travail composé de participantes représentant des points de vue divergents, se réunissant entre deux réunions de Collective, afin de dénouer une question qui n'a pu obtenir de consensus dans le cadre d'une réunion régulière
- Profiter de la plage horaire d'une réunion régulière pour organiser une conférence de presse sur un dossier précis, ce qui permet la participation d'un plus grand nombre de centres membres

Cette expérimentation s'est souvent déroulée sous le signe de l'humour. Toutes les activités ont donné un nouveau souffle et contribué au dynamisme des réunions des membres. Il reste à documenter ces expériences et développer les outils qui permettront de systématiser l'utilisation de moyens diversifiés adaptés aux besoins et aux circonstances.

Le dossier qui accuse le plus de retard est celui qui concerne la mise en place de nouveaux moyens visant à augmenter **la liaison entre les différentes instances et la coordination des actions**. Le plan de travail prévoyait qu'au cours de l'année, l'ensemble des fonctions reliées à ce dossier seraient précisées et validées auprès des membres. Par la

suite, les responsables du dossier auraient piloté les changements et l'expérimentation. Un certain nombre de nouveaux moyens ont effectivement été mis en pratique. Ceci nous a permis de constater les avantages qui y sont reliés. De plus, la volonté des membres de travailler dans une optique intégrée est de plus en plus présente et se manifeste par différentes initiatives visant à resserrer les liens entre les différents dossiers du RQCALACS. Cependant, les objectifs et les fonctions de ce dossier restent à préciser, et les moyens doivent être développés et systématisés.

Information, réflexion et formation

Le RQCALACS est en période de transition. C'est une période déstabilisante qui ne se traverse pas sans heurts. Les « anciennes » façons de faire qui nous sont familières ne suffisent plus aux exigences actuelles. Nous sommes régulièrement confrontées à leurs limites et leurs lacunes. Nous avons entrepris une démarche pour améliorer la situation qui mobilise beaucoup de temps et d'énergie. Nous avons pris de nombreuses décisions de changements au printemps dernier. Les attentes sont élevées et l'impatience augmente. L'implantation des changements a débuté en septembre et se fait graduellement, mais les résultats ne se feront sentir que plus tard. Pour répondre à la situation, le comité développement a préparé et présenté un portrait synthèse des travaux entrepris pour répondre aux problèmes identifiés par les membres, ainsi que de l'information concernant les étapes d'un changement organisationnel et leur impact sur les membres de l'organisation. Cette activité a été très appréciée et a permis aux membres d'avoir une meilleure vision d'ensemble de la démarche.

Mentionnons également l'organisation d'une journée spéciale de formation, tenue en mars 2003. Deux représentantes par CALACS membre du Regroupement ont été conviées à cette rencontre. Elle visait à susciter la réflexion et les débats au sujet des processus de prise de décision et des conditions qui facilitent un fonctionnement démocratique. La formation a été offerte par Relais-Femmes sous le thème « Les défis des pratiques démocratiques ». L'équipe de Relais-Femmes et le comité développement ont travaillé en collaboration, afin d'adapter le contenu de cette journée aux besoins du RQCALACS. Cette journée a contribué au développement d'une compréhension commune de certains des enjeux reliés aux processus démocratiques de nos organismes.

Finalement, le comité développement a commencé à planifier l'organisation de différents ateliers de travail ou de formation qui se tiendraient dans le cadre du congrès annuel du RQCALACS, en juin

2004. Ces ateliers visent l'avancement des travaux reliés à l'amélioration de la structure et du fonctionnement de l'organisme.

Assurer la poursuite des activités

Le comité développement devait également participer à la préparation des rencontres avec le bailleur de fonds de certains des projets du RQCALACS. Ainsi, à l'automne, le comité a effectué un bilan des activités réalisées et déterminé celles à venir, afin d'élaborer ses recommandations pour la poursuite du projet.

1.1.3 Conclusions et perspectives

L'implantation de tous les changements retenus pour améliorer la structure et le fonctionnement du RQCALACS est amorcée. À la fin de cette année d'activités, les membres sont à même de constater certains des avantages que comportent ces changements. De plus, elles collaborent et contribuent activement aux améliorations. Pour sa part, le comité développement a su faire preuve d'une grande capacité de se réajuster et de s'adapter aux imprévus et aux besoins émergents. Il demeure que son plan d'action est très ambitieux et que les activités de mise en œuvre devront se poursuivre au cours de la prochaine année, afin de compléter son mandat.

1.2 Fournir un lieu d'échange et un tremplin à l'action

Les rencontres entre membres prennent une signification particulièrement importante à l'heure où l'État est à sabrer dans les programmes sociaux et où un certain nombre d'acquis semble être remis en question. Dans le contexte de réingénierie de l'État et de régionalisation des services, les CALACS trouvent important d'avoir une tribune qui leur permet de se rencontrer afin d'échanger de l'information sur ce qui se passe dans les régions concernant les différents dossiers menés par le Regroupement québécois des CALACS et ses membres. Les centres membres du Regroupement ont donc tenu 5 réunions régulières au cours de l'année : en juin, en octobre, en novembre, en janvier et en mars. L'assemblée générale annuelle a été tenue en juin 2003. Finalement, les CALACS ont pu bénéficier d'une journée de formation en juin 2003 sur différents sujets entourant notamment les femmes davantage discriminées.

1.3 Fournir un soutien adéquat aux CALACS

Afin de soutenir les membres dans leur travail quotidien, des formations de même que plusieurs outils de travail pertinents ont été transmis aux représentantes des centres dans le but d'alimenter leurs réflexions et de

les aider ainsi que d'uniformiser leur travail au quotidien avec les femmes agressées sexuellement.

1.3.1 Procédure d'auto-évaluation à la base d'unité

La démarche d'auto-évaluation du Regroupement en lien avec l'adhésion à la base d'unité vise divers objectifs : assurer la cohérence du Regroupement, de ses membres et de la permanence ; éviter une trop grande disparité avec notre base d'unité ; s'assurer d'une compréhension commune de la base d'unité ; s'assurer de l'adhésion philosophique et pratique des membres et de la permanence du Regroupement aux principes de la base d'unité et leur permettre d'échanger sur des moyens et des outils concrets facilitant l'application des principes prônés dans la base d'unité.

Cette année, en vue d'actualiser cette démarche, il y a eu, d'abord, le dépôt d'une grille d'auto-évaluation, style questionnaire, auprès des centres. Après corrections, la grille a été adoptée avec la mention qu'elle devra être bonifiée en vue de mieux permettre l'évaluation de l'ensemble des composantes ou principes de la base d'unité. Une amorce devrait se faire en ce sens dans la prochaine année.

De plus, une proposition en deux volets a été déposée : le premier concernant le déroulement de la journée d'auto-évaluation et l'autre la procédure ou les dispositions à prendre suivant l'auto-évaluation. Quelques ajustements ont été apportés à cette dernière suite à des commentaires des centres. L'adoption de cette proposition reste à faire.

L'auto-évaluation des centres et de la permanence se déroulera dans le cadre d'une journée spéciale à l'automne prochain. La journée prévoit, du travail en sous-groupes ainsi qu'en plénière. Une évaluation de cette démarche sera faite en vue d'apporter les correctifs nécessaires à la prochaine auto-évaluation prévue en 2006. Dans la prochaine année, il y aura le suivi des dispositions à prendre pour les centres qui connaissent des difficultés d'application des principes de la base d'unité.

1.3.2 Formation

Dans les dernières années il y a eu de nombreuses demandes de formation entourant la thérapie radicale et ses outils de communication de même que sur le fonctionnement en collective. Cette année, le nombre de demandes a diminué considérablement. Cette situation est dû en partie au fait que des comités offraient également des formations

sur d'autres sujets ou de la charge de travail en lien avec les dossiers du Regroupement Notamment, le comité Justice et le comité Femmes davantage discriminées ont offert plusieurs formations tout au cours de l'année. Nous en faisons état un peu plus loin dans le présent rapport.

1.3.3 Statistiques

Comme prévu cette année, l'expérimentation des nouvelles grilles statistiques par les centres sur une période de 6 mois a permis d'apporter les correctifs ou les ajustements nécessaires à leur bonne utilisation. L'adoption de ces nouvelles grilles s'est faite en cours d'année. Ces nouvelles grilles permettent de documenter presque l'ensemble du volet « aide directe ». La question des groupes de soutien ainsi que les volets « prévention-éducation-sensibilisation » et « lutte » reste à faire.

1.3.4 Traduction de documents

Le Regroupement a reçu une subvention de la Fondation des femmes canadiennes dans le but de procéder à la traduction de quelques documents pertinents pour le travail des centres. Au cours de l'année 2002-2003 nous avons fait traduire, de l'anglais au français, une série de petits articles portant sur le traitement des femmes agressées sexuellement dans le système judiciaire de même que deux chapitres du livre de Judith Worell et Pam Remer s'intitulant « Feminist perspective in therapy : an empowerment model for women ». Ces deux chapitres portent sur l'application des principes de l'intervention féministe auprès des femmes qui utilisent les services. Ces outils devaient être distribués à l'automne 2003. Malheureusement, ça n'a pu être fait faute de ressources humaines. Ils seront donc distribués au cours de l'automne 04.

1.4 Assurer le bon fonctionnement de l'équipe

1.4.1 Coordination-liaison

Dans le but d'améliorer la coordination et la liaison au sein du Regroupement, l'équipe a chargé deux travailleuses pour s'occuper des dossiers relatifs à la vie associative et la vie interne d'équipe. Du travail reste à faire dans le but de préciser la tâche comprise dans ce volet de travail. Pour en savoir davantage, consultez la section du rapport d'activités qui présente les travaux du projet Développement.

1.4.2 Fonctionnement de l'équipe

Dans le but d'améliorer son fonctionnement interne, l'équipe a consacré des séances de travail sur cette question avec le soutien d'une personne ressource extérieure. Elle a principalement travaillé à la clarification de son rôle spécifique au Regroupement, de sa participation et de sa représentation au sein de la Collective. Elle a également consacré du temps à la bonification de ses mécanismes de communication.

1.4.3 Mouvement au sein de l'équipe

Au courant de l'année, plus précisément en octobre 2003 et décembre 2004, deux travailleuses ont été absentes par congé de maladie. Bien que nous avons procédé à l'embauche d'une contractuelle, ces absences créent une certaine instabilité au sein de l'équipe, bien que nous avons travaillé à minimiser les impacts le plus possible.

1.4.4 Conditions de travail

Une révision du contrat de travail précisant les conditions de travail de la permanence du Regroupement devait être amorcée sinon complétée cette année. Malheureusement, compte tenu des priorités de travail du comité Soutien à la gestion et de la Collective du Regroupement, ce dossier n'a connu aucune avancée.

1.5 Poursuivre et diversifier les sources de revenu du Regroupement québécois des CALACS

La situation financière du Regroupement est précaire et reste préoccupante pour ses membres. Cela a pour conséquence de ne pas pouvoir assurer de façon certaine à la permanence un nombre de travailleuses suffisant d'année en année, d'avoir à restreindre des activités et à mettre en veilleuse certains projets. Le Regroupement doit chercher d'autres sources de financement. Ainsi, au cours de l'année 2003-2004, nous devons augmenter la liste de donateurs potentiels et faire une recherche des subventions disponibles pour augmenter les revenus du Regroupement. Cependant, nous n'avons pu réaliser cet objectif faute de ressources humaines. La liste des donateurs sera donc revue en vue du publipostage de l'automne 2004 et la recherche de subventions ou de fonds disponibles se fera au cours de l'année tout en tenant compte des priorités.

OBJECTIF 2 : INTENSIFIER LA MOBILISATION DES PERSONNES ET DES GROUPES DANS LA LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS SEXUELLES ET SUSCITER DES CHANGEMENTS SOCIAUX

2.1 Comité Pression

Le comité Pression a proposé en juin 2003 un premier projet de plan d'action qui a été revu et corrigé pour l'adoption finale en novembre 2003. La version finale a intégré des objectifs liés au développement du réseau des CALACS, suite aux discussions de la réunion régulière d'octobre. Le comité Pression avait prévu travailler sur cinq dossiers. Voici l'essentiel de ses réalisations :

2.1.1 Consolidation financière des nouveaux CALACS et la poursuite du financement des projets Femmes davantage discriminées (au Regroupement, MCVI, Victoriaville et Val-D'Or) ainsi que du projet Développement-Restructuration

La collective a endossé, en nov. 2003, la nécessité de prioriser la consolidation financière à 200,000 \$ pour les six centres² en implantation issus des gains de la Marche mondiale de 2000. Pour ce faire, nous avons élaboré en comité Pression une stratégie alliant des activités de représentation auprès des fonctionnaires du MSSS avec des actions de visibilité et de revendication au niveau régional et provincial.

Nous avons impliqué spécifiquement un nouveau centre au comité pression et créé un sous-comité virtuel des nouveaux centres pour alimenter le dossier. Ce sous-comité a participé à plusieurs conférences téléphoniques afin de monter le dossier de revendication et de déterminer les moyens d'action.

Avec les CALACS concernés, nous avons ainsi documenté les réalisations des centres en implantation, la question de leurs rapports avec leur régie régionale et celle des appuis dans leur communauté. Chacun a constitué un dossier des besoins dans son milieu, tant en matière d'aide que de prévention et de défense de droit ; ainsi que des appuis reçus. Les centres visés ont activement travaillé à la réalisation de ces dossiers, à développer l'argumentation et à trouver les moyens de pression envers les bailleurs de fonds pour appuyer leurs demandes.

Le comité Pression avait aussi comme objectif de faire prolonger le financement des projets Femmes davantage discriminées (au Regroupement, à MCVI, Victoriaville et Val-D'Or) ainsi que celle du projet Développement-Restructuration. C'est pourquoi en parallèle, en lien avec les centres et les comités visés par ces projets, le comité

² Régions : Lanaudière, Laurentides, Montréal-ouest, Chaudière-Appalaches, Lac St-Jean et Charlevoix

Pression a élaboré une stratégie de revendication de financement afin de permettre le transfert des acquis des Projets Femmes davantage discriminées entre les CALACS. Nous avons aussi documenté les réalisations du projet Développement-Restructuration et la nécessité de poursuivre le financement de ce projet pour une autre année afin de développer nos propres orientations en matière de lutte contre les agressions sexuelles et d'établir une priorisation de nos stratégies.

Nous avons par la suite obtenu quelques sessions de négociation avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Lors des rencontres avec les fonctionnaires du Programme de soutien aux organismes communautaires (Mme Bérubé et M. Chateauneuf) où nous avons fait valoir la pertinence et la nécessité de consolider le financement des six régions et des projets. La réponse a été rapidement plus claire pour les projets. Les cinq projets sont assurés d'un financement pour l'année 2004-2005. Toutefois, il est convenu avec les responsables de notre dossier au MSSS/PSOC que nous reprendrons les discussions en septembre prochain pour aborder la question de l'utilisation future des montants des projets.

Ces mêmes fonctionnaires nous ont indiqué que la consolidation financière des six CALACS relevait du niveau politique et des sommes qui seraient allouées au PSOC lors de la présentation du budget par le gouvernement. Nous avons donc entrepris en premier lieu des démarches auprès du personnel politique au cabinet de la ministre déléguée à la condition féminine³, Mme Michèle Courchesne. Nous y avons rencontré Mme Rhéaume, sa conseillère politique, qui se chargeait d'informer la ministre de nos demandes.

Au cabinet de M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, nous avons rencontré les attachés politiques responsables des organismes communautaires, M. Descôteaux, et de la condition féminine, Mme Elger. Cette rencontre a permis de mesurer un certain écart entre nos revendications et les orientations du MSSS ! Nous avons pu les informer davantage sur la problématique, les trois volets du travail des CALACS et l'importance d'accorder une hausse de financement pour répondre adéquatement aux besoins dans chacune des régions. Les deux conseillers nous ont posé beaucoup de questions sur nos « balises de calculs » pour ce financement. Nous n'avons pas réussi à obtenir un engagement clair de leur part pour la consolidation.

Dès le mois de décembre, les six CALACS en attente de financement de consolidation avaient entrepris de solliciter les élus dans leur milieu pour demander des appuis. À la réunion régulière de janvier 2004, tous

³ Elle est également Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

les autres CALACS ont accepté de s'adresser aussi à leurs députés pour tenter d'obtenir un appui officiel en faveur des six régions. Plusieurs député-e-s ont répondu favorablement à nos demandes. Mais ils-elles étaient majoritairement dans l'opposition. Les CALACS ont aussi participé à une campagne intensive de fax et de courriel auprès des ministères concernés.

Finalement, une action publique collective a été organisée, lors de la réunion régulière de mars, à quelques jours de l'annonce du nouveau budget. Le comité Pression a organisé l'envoi massif de chaussures à M. Séguin, ministre des Finances, pour lui rappeler que « nous avons besoin de meilleures chaussures, meilleures conditions, pour continuer la lutte contre les agressions sexuelles ». Une conférence de presse a été tenue, dont la visibilité et la crédibilité ont grandement bénéficié d'un concours de circonstances (le verdict dans l'affaire Gillet et l'annonce des accusations portées dans l'affaire Cloutier). Plusieurs entrevues ont été réalisées où nous avons pu expliquer la pertinence de notre travail.

Plusieurs centres ont repris cette action dans leur région. Nous avons aussi rencontré Mme Courchesne, la responsable des dossiers de condition féminine, qui nous a assurés de son appui à une hausse de financement, « mais progressive peut-être ». À l'heure qu'il est, nous ignorons toujours si nos actions ont permis de débloquer les sommes suffisantes. Nul doute que nous aurons à poursuivre dans l'année qui vient les actions si nous n'obtenons pas gain de cause de manière satisfaisante.

2.1.2L'actualisation du plan de développement d'un réseau des CALACS s'appuyant sur des valeurs et des principes faisant consensus entre les centres

Dans l'ensemble de ses démarches politiques et publiques, le Regroupement a toujours insisté sur la nécessité de développer un réseau de CALACS global couvrant toutes les régions du Québec, pour réaliser les trois volets de leur mission. Il est incontestable que la trentaine de CALACS existant au Québec actuellement ne peuvent absolument pas faire face adéquatement à l'ampleur de la problématique des agressions sexuelles. Ils doivent également travailler et se développer en faisant place à l'inclusion des femmes davantage discriminées, par conséquent ils doivent pouvoir compter sur des ressources adéquates pour mettre en œuvre les actions nécessaires à cette objectif et faire face aux enjeux liés à la diversité. Ainsi il faut augmenter le nombre de CALACS et adapter leur financement aux besoins réels dans les différents milieux. Il est urgent que l'État québécois assume ses responsabilités en cette matière. Mais au vu des

discussions que nous avons eues cette année avec des représentant-e-s du gouvernement québécois, la partie est loin d'être gagnée !

En l'an 2000 la collective du Regroupement avait travaillé à élaborer des critères de priorisation de son plan de revendication pour le développement du réseau des CALACS. Lors des discussions entourant le plan d'action 2003-2004, la collective a souhaité revoir, préciser et ajuster ces critères en fonction des nouvelles réalités et des enjeux régionaux.

À la demande des centres, le comité Pression a inscrit ce dossier à son plan de travail. Il a proposé de reprendre, à la réunion régulière de janvier 2004, une discussion structurée sur les enjeux liés au financement du réseau des CALACS. Pour ce faire, le comité Pression a élaboré un document de travail qu'il a soumis pour débat aux centres. Un premier tour d'horizon des valeurs et principes qui avaient guidé jusqu'à présent les analyses et revendications du Regroupement a conduit le comité Pression à questionner la possibilité de concilier des principes d'équité et d'accessibilité avec la priorisation des « projets du milieu ». Le comité a déposé une proposition sur cette question. C'est ce que les CALACS auront à trancher lors de leur prochaine assemblée, de façon à orienter le comité de travail pour la poursuite de ce dossier.

Ce dossier monopolisera probablement beaucoup d'énergie au comité et dans les CALACS, au cours de la prochaine année. En effet, il faudra que les centres se positionnent sur plusieurs questions telles le mandat régional, les « planchers et plafonds » de financement, l'adaptation aux besoins de groupes discriminés, etc.

2.1.3 Le bilan du projet pour la région du Nord-du-Québec

Comme un rapport détaillé du projet a été présenté au bailleur de fonds et distribué à tous les centres, et que les grandes lignes se retrouvent au point 4.2 du présent document, rappelons seulement que ce dossier a fait partie des 5 priorités du comité PRESSION pour cette année.

2.1.4 La mise en œuvre de certaines mesures contenues dans le plan d'action issu des *Orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles*.

Depuis déjà trois ans, le gouvernement québécois a élaboré des *Orientations en matière d'agressions sexuelles*, ainsi qu'un plan d'action s'y rattachant. Dans chaque région les régies régionales ont prioritairement mis en place des centres et services désignés, auxquels ont été associés de plus ou moins près les CALACS. Dès le début, le

comité Pression a tenté de dégager les enjeux, pour les femmes victimes de violence sexuelle, d'avoir recours aux centres désignés.

Il nous apparaissait important de pouvoir aussi informer et sensibiliser les autres groupes de notre milieu afin de contrer l'effet « remède miracle » que représentent souvent les centres désignés pour des personnes moins familières avec les besoins des victimes de violence sexuelle. S'il s'avère nécessaire de faire pression sur les institutions impliquées dans les centres désignés pour obtenir davantage de respect des droits des victimes, les CALACS pourront ainsi compter sur l'appui de partenaires dans leur milieu.

En 2003-2004, le comité Pression a pris l'engagement de mettre en place un mécanisme permettant aux CALACS de « sonner l'alerte » si nécessaire dans leur région, autour des enjeux identifiés. Pour permettre aux CALACS de tenir à jour l'information sur la mise en œuvre des orientations gouvernementales, il fallait favoriser une meilleure circulation de l'information entre les régions. Nous avons remis à jour le réseau des « poteaux Orientations » et proposé une feuille de route pour échanger des informations. Le portrait de l'implantation des centres désignés a lui aussi été actualisé afin de tenir compte de l'avancement des travaux et des nouvelles questions soulevées par la formation des personnes appelées à faire l'intervention psychosociale.

En vue d'approfondir ces connaissances et ces analyses, le comité Pression a tenu une journée spéciale de réflexion en novembre 2003. Des représentantes de tous les CALACS y ont participé. Ils ont réfléchi ensemble sur les meilleures façons de sensibiliser les membres de leur communauté sur ces enjeux. Ils ont aussi dégagé quels avantages et risques courraient les centres en s'impliquant dans les centres désignés. Ce travail permettra aux CALACS de poursuivre leur travail d'accompagnement des victimes dans une perspective claire de défense de droits.

La mise en œuvre des Orientations comprenait aussi un suivi de *l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuel, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé*. Les comités Pression et Justice avaient convenu de fournir aux centres une mise à niveau de l'information sur leurs obligations, leur place et leur rôle dans les comités régionaux. Il était aussi important pour les centres de pouvoir échanger ensemble sur les changements survenus dans leurs pratiques. En effet, beaucoup de centres se posaient des questions face aux directives contradictoires et souvent rigides des DPJ concernant les dévoilements. Les CALACS voulaient explorer comment assurer la protection des jeunes victimes d'une part,

mais aussi, comment le faire sans briser les liens de confiance qu'ils ont avec des jeunes, par exemple lors d'activités de prévention-sensibilisation dans des écoles ?

C'est ce qui a conduit le comité Justice a déposé un document d'information sur les obligations et interprétations légales de *l'Entente multi*, et à organiser des ateliers de discussion avec tous les centres sur ces questions, en novembre 2003. Les centres y ont trouvé des occasions de s'informer, partager leurs expériences, confronter leurs points de vue et dégager des principes pour guider leurs actions sur ces dossiers. Ce travail se voulait une amorce de réflexion que les centres doivent poursuivre avec les autres travailleuses et militantes de leur centre. Là aussi il s'agit d'informations que les CALACS peuvent maintenant partager avec leurs partenaires dans leur milieu.

2.1.5 Les questions de justice, d'équité et d'inclusion de toutes les femmes, à travers toutes les instances et activités du Regroupement

En conclusion d'une journée spéciale de réflexion tenue en janvier 2003, tous les CALACS et le Regroupement ont souhaité se repositionner davantage comme acteurs de changements sociaux, dans une perspective féministe. Ils ont identifié la nécessité de s'alimenter et de s'outiller mutuellement pour consolider et diversifier leurs pratiques de défense des droits.

Les CALACS souhaitent maintenir et intensifier progressivement leur implication dans divers lieux où les femmes victimes d'agressions sexuelles tentent de faire valoir leurs droits, afin de les appuyer activement dans leurs démarches individuelles et collectives.

Le comité Pression avait prévu s'impliquer de façon importante sur ce dossier. Mais il lui a été impossible de le faire comme prévu, compte tenu de la tournure des débats entourant la question du développement et de la consolidation des CALACS et de l'investissement important qu'il a dû faire sur ce dossier.

Des membres du comité Pression ont toutefois réalisé une première cueillette d'informations auprès des centres sur leurs pratiques de défense de droits, qu'elles ont collectivisées. Cela leur a permis de recueillir des informations sur les avancées et les difficultés rencontrées, ainsi que leurs besoins, difficultés et questionnements en matière de consolidation et diversification des pratiques de défense de droits. Une démarche faite par le projet Femmes davantage discriminées a aussi permis d'en savoir plus sur la mise en œuvre des

stratégies envers les femmes davantage discriminées et les femmes autochtones.

Le comité Pression a été incapable de réaliser en mars 2004, la journée spéciale prévue qui devait être un laboratoire pratique sur la défense de droits (ateliers thématiques sur plusieurs thèmes, ex : intervention médiatique, nos réactions dans des rapports de pouvoir et face au sentiment d'impuissance, etc.). Le tout devait permettre d'élaborer, à l'hiver 2004, le contenu d'une tournée régionale/débat sur les pratiques de défense de droits. Cette tournée était prévue pour l'automne 2004/hiver 2005. Ces activités demeurent toujours pertinentes. Il faudra maintenant voir à leur réalisation dans le nouveau plan d'action.

2.2 Comité Justice

On pourrait dire qu'en matière de justice, l'année en a été une de prise de contact et de sensibilisation des élu-e-s à la problématique de la violence sexuelle. Eh oui, on en est encore là ! L'arrivée d'un nouveau gouvernement au Québec en avril 2003, le changement dans la structure ministérielle et le contexte de réingénierie sous-jacent ont eu pour effet de modifier le rythme et la nature de certaines activités prévues au plan d'action 03-04 en matière de justice. Voyons ce qu'il en est.

2.2.1 Le rapport du comité tripartite Femmes et Justice

Le suivi de la mise en œuvre des 97 recommandations s'est surtout fait par des démarches politiques auprès des ministres⁴ et du Premier ministre. À chacune des rencontres avec les politicien-ne-s, il a fallu commencer par expliquer quel était le mandat de ce comité tripartite, les objectifs visés par ses travaux et les résultats atteints. Les élu-e-s n'avaient manifestement jamais reçu ces informations de base. Une fois l'information transmise, les réponses des élu-e-s pour expliquer le retard dans la mise en œuvre tournaient autour de la lourdeur bureaucratique, du grand nombre de ministères impliqués au *Comité interministériel en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle*, de la grande quantité de recommandations (97) et autres arguments du même acabit. Un constat s'impose : la mise en œuvre est loin d'être complétée et les problèmes persistent. En effet, que ce soit au niveau de l'accompagnement de la victime par une personne de son choix lorsqu'elle rencontre un procureur ou de l'attitude empreinte de

⁴ Les ministres interpellés sur cette question sont : M. Bellemar, ministre de la Justice et Mme Courchesne, ministre de l'Immigration et des rapports avec les citoyens. Mme Courchesne est responsable de la condition féminine sans être une ministre attitrée à ce poste. Le fait de ne plus avoir de ministre à la condition féminine est considéré comme un recul important par le mouvement des femmes.

suspicion des policiers... plusieurs CALACS continuent d'observer sur le terrain des difficultés que les travaux du comité tripartite visaient à corriger.

C'est avec tous ces éléments en tête que nous avons participé à une conférence de presse organisée par le CALACS de St-Georges de Beauce. Cette conférence de presse avait pour principal objet de faire connaître les résultats de la recherche du CALACS de St-Georges sur le traitement judiciaire des causes d'agression sexuelle. En plus de dénoncer plusieurs facteurs inacceptables dans le traitement (préjugés encore trop présents, conception erronée de la problématique, manque d'implication des juges et des procureurs pour protéger les droits des femmes lors des procès) nous avons utilisé cette tribune publique pour dénoncer le laxisme dans l'adoption des solutions, notamment les retards inadmissibles dans la mise en œuvre des 97 recommandations du comité tripartite.

L'absence d'une ministre à la condition féminine a représenté un obstacle supplémentaire dans notre stratégie pour obtenir la mise en œuvre des 97 recommandations du comité tripartite Femmes et Justice. C'est pourquoi, parallèlement à nos démarches de lobby, nous avons, avec le Groupe des 13, mené d'autres actions pour qu'une ministre soit spécifiquement nommée à la condition féminine et pour que les mandats du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine demeurent inchangés malgré les intentions démontrées par le gouvernement avec sa réingénierie⁵.

2.2.2 Les revendications non retenues dans les 97 recommandations.

Le rapport du comité tripartite déposé devant le *Comité interministériel* en février 2003 laisse sans réponse plusieurs de nos préoccupations. Pour illustrer, voici seulement trois exemples :

- Certaines techniques d'enquête employées par les policiers ont souvent pour effet de dissuader les femmes de porter plainte (polygraphe, hypnose, etc.) ;
- Le choix de la victime de recevoir ou non l'examen médico-légal est souvent utilisé par les policiers et les procureurs pour séparer les prétendues fausses plaintes des « vraies » agressions et leur sert d'argument pour retenir ou non des plaintes ;
- Le droit des femmes davantage discriminées de recevoir « plus et mieux » des intervenants du système judiciaire.

⁵ Nous reviendrons sur ces questions plus loin dans le rapport d'activités; à la section « Groupe des 13 ».

Avant de dégager notre stratégie par rapport à nos préoccupations restées sans réponse, nous tenions à faire une analyse comparée entre les demandes que nous avons déposées devant le comité et les résultats obtenus. Ce bilan n'a pas pu être fait, mais nous avons quand même participé à deux événements dans l'intention d'y faire connaître certaines revendications non retenues par le comité tripartite Femmes et Justice :

- Rencontre avec le rapporteur de l'ONU pour lui présenter des demandes pour une meilleure justice pour les femmes vivant du racisme et de la discrimination ;
- Participation à la rédaction d'une lettre ouverte dans le cadre de la Journée d'action contre la violence faite aux femmes.

2.2.3 Volet correctionnel

Le mandat du comité tripartite Femmes et Justice ayant été écourté par nos vis-à-vis gouvernementaux, le comité n'a jamais abordé le volet correctionnel et la question du suivi des sentences. C'est pourquoi notre plan de travail 2003-2004 prévoyait des démarches pour obtenir la poursuite de travaux conjoints (ministères – groupes de femmes) sur cette question. Nous avons commencé par « endosser » une demande en ce sens adressée par le Regroupement des maisons d'hébergement⁶ au ministre de la Sécurité publique. Par la suite, nous avons interpellé le ministre Bellemare (à la Justice) afin qu'il appuie notre demande auprès de son homologue de la sécurité publique. Toutefois, il semble que les rapports entre ces deux ministères soient réduits au minimum et que la concertation entre eux soit plus facile à dire qu'à faire. Constat : les conflits internes du gouvernement en place nuisent à la sécurité des femmes.

En conclusion, mentionnons que nos perspectives 2004-2005 au sujet du comité tripartite (mise en œuvre du rapport, revendications non retenues et volet correctionnel) sont... de ne pas lâcher prise !

2.2.4 Politiques et législations

Le suivi de la réponse politique et législative offerte par le gouvernement du Québec pour lutter contre la violence sexuelle se fait par les comités Pression et Justice. Depuis quelques années, le comité Pression s'attarde au suivi des *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*⁷ et à la réforme de la santé⁸. Pour sa part, le comité

⁶ Regroupement des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence conjugale

⁷ Voir la section du comité Pression pour plus de détails.

⁸ Nous y reviendrons sous la section « Table des regroupements provinciaux (TRPOCB) ».

Justice travaille davantage aux réformes législatives qui touchent plus particulièrement le traitement judiciaire des causes d'agression sexuelle. Notre but est de faire en sorte que les législations adoptées participent efficacement à la lutte contre la violence sexuelle faite aux femmes et aux adolescentes. Voici, en quelques mots les réalisations du comité Justice en ce domaine cette année :

- Avis sur la réforme de la Loi d'aide juridique : même si la consultation gouvernementale sur l'aide juridique est arrivée comme un cheveu sur la soupe et qu'elle n'était pas prévue dans le plan d'action, nous avons pris le temps de préparer et d'aller présenter un avis devant le comité d'étude. Puisque la Loi d'aide juridique fait très peu de cas des besoins des personnes les plus vulnérables en matière d'accès à la justice, il nous apparaissait incontournable de faire connaître notre point de vue sur la question. À partir de situations concrètes vécues par des femmes victimes d'agression sexuelle dans le système judiciaire (par exemple : l'attitude méprisante des policiers-ères, le contre-interrogatoire mené par l'accusé lui-même, les demandes d'accès aux dossiers privés des victimes) nous avons mis au jour les lacunes dans la Loi d'aide juridique actuelle. Nous avons reçu une bonne écoute et nous espérons que notre propos sera pris en compte dans le rapport qui sortira à l'automne 2004.
-
- IVAC (Loi d'indemnisation des victimes d'actes criminels) : nous avons cru, à tort, qu'un projet de loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels sortirait à l'automne 2003. Dans les faits, un premier projet fût déposé par le ministre de la Justice en décembre 2003, mais celui-ci a « bloqué » au Conseil des ministres et nous ne l'avons jamais vu. Selon le ministre de la Justice : « si tout va bien » (!) un nouveau projet de loi modifié et « très allégé » sera déposé au printemps 2004
-
- Réforme de la justice administrative : la Loi de l'IVAC est incluse dans un ensemble plus grand appelé « la justice administrative ». La justice administrative englobe tous les recours des citoyennes contre l'État (Régie du logement, CSST, Aide sociale, IVAC, etc.). En janvier 2004, le gouvernement Charest a déposé un projet de loi pour réformer la justice administrative. Le comité Justice du Regroupement québécois des CALACS s'est penché sur ce projet de loi pour mieux cerner les impacts de cette réforme pour les victimes d'agression sexuelle. Nous croyons que, sous prétexte d'améliorer les délais, les personnes qui ont un recours contre l'État seront perdantes suite à cette réforme. Nous évaluons que l'abolition du palier de révision enlève une autre

- possibilité de « gagner » son recours et que la conciliation « sans filet » est une aberration. À cause des délais très serrés, nous n'avons pas pu déposer de mémoire en commission parlementaire, mais pour pallier à ce manque, nous avons renseigné l'opposition au sujet de nos préoccupations.
- - Suivi de deux projets de loi fédéraux. : l'un d'eux vise à limiter les cas où l'accusé peut contre-interroger lui-même la victime et l'autre vise à créer un registre des délinquants sexuels. Suite à une demande adressée à Paul Martin⁹, ces deux projets de loi ont été réintroduits dans les débats, alors qu'ils étaient « morts au feuilleton » avec la fin de la session parlementaire en 2003. Certaines dispositions de ces projets de loi touchent spécifiquement le traitement des causes d'agression sexuelle devant la cour criminelle. Elles sont d'un intérêt certain pour nous, mais sont remises en cause par d'autres organisations (ex. par le Barreau). Il faut donc être vigilantes pour que le tapis ne nous glisse pas sous les pieds et faire en sorte que ces dispositions ne disparaissent pas avant l'adoption des projets de loi.
 -
 - L'année 2003 représentait le 25e anniversaire de la *Charte québécoise des droits et libertés*. Cette charte a été un instrument de première importance dans la démarche des femmes vers l'égalité. Toutefois, l'égalité n'est pas encore atteinte. Malgré les avancées importantes dans l'égalité de droit, il reste encore des pas de géantes à faire pour atteindre l'égalité de fait. Lors de la journée de bilan et de réflexion « Après 25 ans », plusieurs présentations, dont celle de la Commission des droits de la personne et de jeunesse, laissaient fortement entendre que l'égalité pour les femmes étant presque acquise... le dossier devenait moins prioritaire !!! Une chance que quelques groupes féministes, dont le Regroupement québécois des CALACS y était pour réajuster cette orientation !

2.2.5 Actualités et sensibilisation

Vous souvenez-vous de Robert Gillet ? De Guy Cloutier ? Les médias ont sollicité notre analyse et notre expertise dans ces deux dossiers et dans plusieurs autres dont un très controversé, impliquant une mère accusée de négligence par ses filles victimes de violence sexuelle par leur père (Trois-Rivières). L'attention du comité Justice s'est également portée sur la situation d'une femme poursuivie pour dommages (au civil) par un ex-accusé. Ce nouveau type de recours au civil amène d'autres

⁹ Par le RQCALACS appuyé par le Groupe des 13.

questions qu'il faudra mieux analyser. Par exemple : la crainte d'être poursuivie au civil suite à l'acquittement d'un accusé amènera-t-elle les femmes à moins dénoncer à la police ? Pour obtenir justice et réparation de la violence subie, les femmes préféreront-elles se tourner vers les poursuites civiles au lieu de la plainte criminelle ? Sur quel terrain doit se jouer la lutte contre les agressions sexuelles (civil ou criminel) ?

Parmi les autres éléments à rajouter dans la section des « activités de sensibilisation », retenons que nous avons présenté un atelier sur le traitement judiciaire des causes d'agression sexuelle dans le cadre du séminaire du CRIVIFF (en mai 2003). Par ailleurs, nous avons offert de présenter un atelier portant sur le même sujet dans le cadre du Forum canadien organisé par le ministère fédéral de la Justice.

2.2.6 Formation justice

La formation justice a été dispensée à six CALACS cette année. Nous avons prévu former des formatrices, mais la réalisation de cet objectif n'a pas été possible cette année.

2.2.7 Questionnaire justice

Les travaux relatifs le questionnaire justice¹⁰ du Regroupement destiné à recueillir des données dans les CALACS concernant le rapport des femmes avec le système judiciaire sont à leurs dernières étapes. Les tâches en lien avec la première cueillette des données (croisement des fréquences, interprétation statistique, analyse des tableaux) sont terminés. Nous en sommes à l'étape de la rédaction finale, elle-même en voie d'être terminée. Les conclusions et les recommandations restent à compléter, plus particulièrement la pertinence d'une nouvelle expérimentation de l'outil et en ce qui a trait à la recherche. À l'automne 2004, les résultats seront présentés aux CALACS membres.

2.2.8 Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuel, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé

Une demi-journée d'analyse et de réflexion a été organisée par les comités Pression et Justice¹¹.

2.2.9 Drogue du viol

¹⁰ « Parcours et obstacles dans le système judiciaire : Une recherche action dans les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)

¹¹ Pour plus de détails voir la section : Comité Pression : « suivi des Orientations gouvernementales ».

Nous avons participé à une journée de réflexion organisée par les trois tables de concertation en violence de la région métropolitaine. Malgré de bonnes intentions de départ, on ne peut pas dire que les objectifs initiaux de cette rencontre ont été rencontrés. La journée a été surtout axée sur la transmission d'information technique par la police alors qu'à l'origine il devait y avoir des échanges sur la perception des différents acteurs-trices (intervenantes, corps policiers) par rapport aux drogues du viol. Cette journée n'a pas permis d'avancer notre réflexion sur des questions qui nous préoccupent, notamment : Est-ce vraiment un nouveau phénomène ? Du point de vue des victimes, y a-t-il vraiment une différence avec l'alcool ? Les drogues du viol devraient-elles plutôt être considérées comme un élément de plus dans la façon de faire des agresseurs (ils utilisent déjà l'alcool, l'abus de confiance) ? Lorsqu'il y a utilisation de la drogue du viol dans un contexte d'agression sexuelle, pourquoi la preuve de l'absence du consentement est-elle si difficile à établir ? Pourquoi certains articles du Code criminel qui pourraient aider à prouver l'absence de consentement sont-ils si peu utilisés ?

2.2.10 Prostitution et Trafic sexuel¹²

Le plan d'action de 2003-2004 prévoyait que notre implication dans ce dossier se ferait principalement via le comité de travail que devait former la Fédération des Femmes du Québec. Faute de financement ce comité n'a pas encore démarré ses travaux. Nous avons toutefois porté le point de vue des CALACS au colloque de la Fédération et accordé quelques entrevues dans les médias. Nous avons plutôt poursuivi nos réflexions sur ce dossier à l'aide d'un comité « informel » formé de militantes féministes de divers milieux qui partagent une analyse abolitionniste et qui défendent la perspective de violence faite aux femmes. C'est par exemple avec elles que nous avons réagi à la lettre de Stella au Premier ministre Paul Martin, revendiquant la décriminalisation totale de la prostitution, incluant les clients.

Un nouvel organisme a été fondé cette année, autour de la marginalisation et de la criminalisation des femmes. Il s'agit du groupe La Corriveau, qui a organisé son premier colloque. Nous y avons assisté, avec beaucoup d'intérêt. Une des conférences portait justement sur la question de la criminalisation de la prostitution, et présentait un point de vue pour le moins surprenant. Cela nous a fourni une autre occasion de faire entendre nos questionnements. Le dossier Gillet concernait la prostitution juvénile et nous sommes intervenues publiquement, notamment pour faire valoir que le vécu de la prostitution pouvait

¹² Ce dossier n'est pas financé dans le cadre de notre initiative 2001-2003 du Programme Promotion de la Femme.

expliquer certaines réactions et incohérences dans le témoignage des jeunes victimes.

Le Regroupement québécois des CALACS est l'une des rares organisations féministes clairement positionnées, ce qui entraîne de nombreuses pressions, dont la moindre n'est pas de représenter un point de vue marginal. Il est aussi difficile de répondre aux attentes et demandes pour que nous nous impliquions dans divers lieux de travail alors que l'énergie et le financement font défaut. Le débat est très polarisé et l'information circule difficilement.

Le Regroupement québécois des CALACS co-marraine une recherche-action sur le trafic sexuel au Québec. Ce projet, pour lequel le Programme Promotion de la femme offre du financement, comporte 2 volets : revue de la littérature suivie d'entrevues avec des personnes significatives œuvrant dans le milieu de la prostitution et du trafic sexuel et activités d'information et de concertation avec les groupes de femmes. En parallèle de notre implication sur le comité aviseur de cette recherche, nous avons participé à trois événements sur la même thématique : une rencontre de travail avec le Conseil canadien pour les réfugiés-ées et les immigrants-tes, une autre avec des délégués-ées du Bureau international sur les droits des enfants (BIDE) et la conception d'une pièce de théâtre par le théâtre Parminou pour des communautés religieuses et le grand public. Cependant, il nous faudra aussi définir nos activités en tenant compte de notre financement et des énergies disponibles.

2.2.11 Programme Promotion de la Femme (PPF)

Cette année encore, plusieurs des activités menées par le comité Justice cadraient avec les engagements pris dans notre initiative PPF 2001-2004. C'est le cas pour la grande majorité des activités décrites précédemment (dans la section justice). S'y ajoutent d'autres réalisations. Les voici décrites très succinctement :

- Mise à jour du « *Guide pour faciliter le passage des victimes à la cour* »¹³. L'ajout d'une section sera nécessaire pour présenter les services offerts aux victimes par Libérations conditionnelles Canada.
- Procédure pour recueillir plus facilement les situations justice vécues dans les CALACS. C'est avec cette information « terrain » qu'il nous est possible d'agir auprès des décideurs et de mieux cibler nos revendications. Cette nouvelle procédure vise une meilleure circulation de l'information entre les CALACS eux-mêmes et entre les

¹³ Il s'agit d'un document produit par le Regroupement québécois des CALACS. Il est d'intérêt pour les victimes et les intervenantes et sa vente nous permet de faire de l'autofinancement.

CALACS et le comité Justice. Elle est en place depuis peu, mais semble bien intégrée dans les centres et atteindre ses objectifs.

- Un sous-groupe du comité Justice a élaboré une première ébauche de projet pour une nouvelle demande de subvention Promotion de la Femme qui a été présentée en réunion régulière.

2.3 Comité « Journée d'action contre la violence faite aux femmes (JACVFF) »

Le fait saillant de ce dossier a été la question du changement de date en vue de favoriser l'inclusion et la participation des femmes juives à cet événement. La section du rapport concernant le projet Femmes davantage discriminées fait état de cette question.

Diverses activités se tiendront en région pendant la JACVFF de cette année. Le Regroupement rendra disponible à ses membres le matériel promotionnel prévu pour cette journée.¹⁴

¹⁴ Affiche, auto-collant et tract : « Les agressions sexuelles c'est non, ensemble réagissons ! »

OBJECTIF 3 : POURSUIVRE NOS REPRÉSENTATIONS ET PRESSIONS POUR QUE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS RESPECTE L'AUTONOMIE DU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE ET LUI ASSURE UN FINANCEMENT ADÉQUAT

3.1 Groupe des 13

Dès qu'il a été porté au pouvoir, le gouvernement Charest en a fait voir de toutes les couleurs au mouvement des femmes... et c'est à croire qu'il n'a pas fini. À son actif : refuser de reconnaître la nécessité de nommer une ministre à la condition féminine¹⁵, augmenter les tarifs des garderies¹⁶, une réforme de la Régie des rentes du Québec qui aurait pour effet d'appauvrir de plus en plus les femmes âgées¹⁷, la réduction de la représentativité des femmes dans les instances régionales (CRE)¹⁸, intention d'abolir deux organismes nécessaires à l'avancement de l'égalité des femmes (Conseil du statut de la femme et Secrétariat à la condition féminine) ou de modifier leurs mandats¹⁹. En réaction à sa baisse très évidente de popularité, le gouvernement Charest commencera bientôt (en mai 2004) des consultations régionales (forums régionaux) et fera un forum national à l'automne dans le cadre de son opération « *Briller parmi les meilleurs* »²⁰. Le Groupe des 13 est donc très mobilisé sur ces décisions qui sont des reculs pour les droits des femmes.

En plus de prendre de front tous ces changements qui se passent au niveau provincial, le Groupe des 13 ne perd pas de vue que les élections fédérales approchent. Il travaille donc également à des activités pour se faire entendre par les partis politiques fédéraux²¹.

¹⁵ Mme Courchesne est responsable de la condition féminine sans être une ministre attitrée à ce poste. Le fait de ne plus avoir de ministre à la condition féminine est considéré comme un recul important par le mouvement des femmes. Malgré tous les efforts déployés par le Groupe des 13, nous n'avons pas réussi à infléchir la décision du gouvernement d'éliminer toute référence visible à la condition féminine. Voici un aperçu des activités auxquelles a participé le Regroupement québécois des CALACS à ce sujet : Rencontre avec le Premier ministre et deux autres rencontres avec Mme Courchesne, conférence de presse et entrevues avec plusieurs médias.

¹⁶ Le Groupe des 13 a déposé un mémoire sur cette question.

¹⁷ Le Groupe des 13 a déposé un mémoire sur cette question.

¹⁸ Projet de loi 34.

¹⁹ Le Groupe des 13 a préparé un document de réflexion sur l'avenir du CSF (Conseil du statut de la femme) et du SCF (Secrétariat à la condition féminine). Les travaux du G-13 sur l'avenir de ces organismes se poursuivent. Prochainement, nous préparerons nos arguments pour la consultation gouvernementale qui se tiendra à l'automne 2004 et qui aura pour objet de mieux définir le concept d'Égalité.

²⁰ La participation des groupes communautaires à ces forums (régionaux et national) est inégale. Le Regroupement québécois des CALACS n'a pas encore pris position sur sa participation à ses forums. C'est le cas également de plusieurs autres groupes de femmes. Par conséquent, le Groupe des 13 n'a pas encore pris position lui non plus.

²¹ Une rencontre a eu lieu avec l'adjointe parlementaire de M. Paul Martin. Une rencontre avec lui devrait avoir lieu dans la prochaine année. Notre stratégie pour rejoindre les autres partis politiques (ex. Bloc Québécois) n'est pas élaborée.

Par ailleurs, le Groupe des 13 joue également un rôle d'avant-plan dans deux autres dossiers :

- Le suivi de la mise en œuvre de la *Politique d'action communautaire*. Au comité aviseur de l'action communautaire autonome, le secteur femme est représenté par deux déléguées du Groupe des 13. Cette année nous avons participé à la consultation sur les balises nationales de financement, pris position contre la création d'une nouvelle association unitaire et nous avons suivi les autres démarches en cours au comité aviseur (allocation des ressources financières pour les groupes communautaires autonomes dans le cadre du budget Séguin, etc.).
- Nous avons participé à une rencontre de travail avec le Réseau des Tables des groupes de femmes

3.2 Table des regroupements provinciaux des organismes communautaires et bénévoles

Suite à l'adoption de la Loi 25, la mise en place des *réseaux locaux de services de santé et de services sociaux* par les nouvelles agences régionales soulève de nombreux enjeux et pose plusieurs questions.

- Notre autonomie est-elle menacée par l'intégration dans les réseaux locaux ?
- Le financement en appui à la mission globale est-il menacé par les nouvelles orientations du ministère en matière de financement (ex. l'approche populationnelle dans l'allocation des ressources et programmes) et les modalités de reddition de comptes ?
- Veut-on fusionner des organismes entre eux afin d'éviter les prétendus dédoublements de services et mieux concentrer les subventions ?

Ces questions ont occupé nos discussions lors des deux dernières réunions régulières. Lors de ces discussions, il est vite apparu que les enjeux se dessinent de façon différente dans chacune des régions et qu'il est difficile d'avoir une vue d'ensemble des impacts de la loi 25 pour les CALACS. Un inventaire plus systématique des informations pertinentes à cet égard est peut-être à prévoir.

Pour ce qui est de la TRPOCB, en plus de suivre avec assiduité la réforme en santé et services sociaux, elle participe, avec la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (TROC), à une table de concertation mise sur pied par de hauts fonctionnaires du MSSS. L'objectif des discussions est d'élaborer des paramètres et les balises ministérielles devant encadrer les modalités de collaboration entre les

groupes communautaires et les réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et les agences régionales. Un canal de communication entre le MSSS et les représentants-tes de la TRPOCB et de la Coalition des TROC est donc instauré, mais pour valablement utiliser ce canal, l'information sur ce qui se passe en région doit parvenir aux représentants-tes de la TRPOCB.

Selon toute vraisemblance, la révision du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) débutera en l'année 2006-2007. Par conséquent, cette priorité prévue à notre plan d'action 2003-2004 n'a pas été abordée et sera reconduite dans un prochain plan d'action.

OBJECTIF 4 : QUE LE REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES CALACS ET SES MEMBRES DÉVELOPPENT UNE PLUS GRANDE OUVERTURE, SOLIDARITÉ ET REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES VIVANT DES DISCRIMINATIONS PARTICULIÈRES

4.1 Projet « Femmes davantage discriminées »

Le projet a poursuivi sa démarche visant l'inclusion des femmes davantage discriminées dans les CALACS et leur Regroupement, en mettant de l'avant différentes stratégies telles que : la formation, la sensibilisation, la coopération, la visibilité, et ce, dans une optique de lutte, à l'intérieur de sa mission, contre le racisme, la discrimination et l'exclusion dont ces femmes sont victimes.

Rappelons les objectifs du projet pour cette année:

- Travailler à favoriser l'analyse politique en regard des femmes davantage discriminées et autochtones incluant le contexte international
- Identifier et prioriser les droits à défendre au plan provincial concernant les femmes davantage discriminées et autochtones
- Assurer la liaison et la complémentarité entre les quatre projets
- Poursuivre la coopération avec les organismes provinciaux identifiés durant la première année et vérifier la pertinence de créer d'autres alliances
- Diffuser les connaissances et travailler au rayonnement des projets dans les CALACS et dans le milieu
- Identifier les méthodes de communication permettant le dialogue et l'échange dans la diversité
- Faire des recommandations au MSSS pour la poursuite des quatre projets

Les principales activités qui ont permis d'atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- Journée de formation du 7 juin 2003
- Préparation et réalisation de la formation sur la gestion de la diversité
- Activités faisant suite aux propositions adoptées lors de l'assemblée générale : le Caucus des femmes davantage discriminées et autochtones du Regroupement québécois des CALACS et le Groupe de travail
- Préparation de la décision concernant le changement de date de la JACVFF
- Activités de sensibilisation de la collective

- Activité dans le cadre de la Semaine d'action contre le racisme et la discrimination
- Activités de visibilité, concertation et d'actualisation (par la responsable du projet du Regroupement québécois des CALACS)
- Réflexion sur le comité femmes davantage discriminées
- Préparation des recommandations au MSSS
- Ateliers dans le cadre du congrès de juin 2004

Dans un premier temps, nous ferons une brève description de chacune de ces activités. Par la suite, le bilan des réalisations. Finalement, les principaux défis à relever et les enjeux qu'y sont reliés ainsi que les pistes d'action pour la poursuite du projet seront identifiés.

4.1.1 Les activités

Journée de formation 7 juin 2003

La journée était composée de deux modules :

- **Un module obligatoire** : d'une durée de trois heures, ce module portait sur les notions de racisme, la discrimination et l'exclusion. Trois personnes ressources de l'extérieur du Regroupement québécois des CALACS les ont offerts. Une rencontre préalable avec celles-ci nous a permis de rendre le contenu homogène et de préciser que le tout devrait être abordé dans une optique féministe. Cette activité nous a permis de compter avec la collaboration d'Action travail femmes, un organisme de femmes autochtones ainsi qu'avec celle d'une consultante en relations interculturelles.
- **Un module comportant quatre ateliers optionnels** : 1) la violence envers les femmes vivant avec un handicap physique ; 2) le démarchage auprès des femmes davantage discriminées ; 3) l'identité comme forme de pouvoir politique et 4) les femmes autochtones et le projet Nord-du-Québec du Regroupement québécois des CALACS. Les personnes ressources étaient les travailleuses responsables des projets du Regroupement québécois des CALACS et des CALACS : Mouvement contre l'inceste et le viol, Centre d'aide Aqua -R-elle de Victoriaville, Assault sexuel secours de Val-d'Or et des personnes ressources de la Maison des femmes sourdes de Montréal avec des traductrices.
- **Appréciation de cette journée**

74 femmes environ ont participé à ces ateliers en provenance de tous les CALACS membres du Regroupement québécois des CALACS.

C'est dire que presque toutes les régions du Québec y étaient représentées. L'appréciation de la journée a été très positive, soulignant autant la qualité des personnes ressources que du contenu.

Formation sur la gestion de la diversité

- La formation

Cette formation a été offerte aux 25 CALACS et à l'équipe de travailleuses du Regroupement québécois des CALACS entre octobre 2003 et février 2004. D'une durée de deux jours, le contenu portait sur trois thèmes : 1) vocabulaire et notions générales nécessaires à la compréhension de la gestion de la diversité ; 2) le démarchage auprès des femmes davantage discriminées et 3) l'accommodement raisonnable. Avant tout, cette formation se voulait une rencontre d'acquisition de certaines connaissances, d'approfondissement de l'analyse politique, de sensibilisation, ainsi que d'échange et de partage sur ce qui est fait ou interpelle les CALACS.

Les six (6) membres du comité femmes davantage discriminées se sont impliqués selon leurs possibilités et disponibilités à tout le processus. La responsable du projet du Regroupement québécois des CALACS a préparé, à l'attention de chaque participante, trois documents sur chacun des contenus et qui comportaient également des nombreuses références.

Quant aux méthodes d'animation et de formation, elles étaient variées allant du court exposé, aux mises en situation, analyse critique de documents entre autres. Celles-ci ont été choisies individuellement par chaque animatrice.

Environ 125 femmes y ont participé. La composition des groupes étant très hétérogène, la disponibilité des membres des équipes de travailleuses, des collectives et des militantes l'était aussi. Dans la modalité individuelle (un seul CALACS), onze (11) CALACS ont participé à une journée de formation et trois (3) à deux journées. Dans la modalité de groupe (deux CALACS ensemble, incluant les travailleuses du Regroupement) douze (12) se sont rencontrés pour participer à deux journées de formation et deux (2) calacs pour participer à une journée.

Au total, cinq (5) membres du comité ont agi comme personnes ressources. Deux travailleuses du Mouvement contre l'inceste et le viol ont animé trois (3) rencontres de groupe et une individuelle.

Quant au CALACS de Victoriaville Centre d'aide Aqua-R-Elle, la travailleuse a participé à la co-animation de trois formations. Lorsque les CALACS ont choisi la modalité de groupe, la plupart du temps deux animatrices ont assuré la formation.

- **Appréciation de la journée de formation**

Nous avons reçu, en général, beaucoup d'éloges concernant la formation : sur le contenu, les nombreux exemples puisés du quotidien des CALACS, la capacité de faire le lien avec le contexte politique, la qualité des documents sont entre autres, des éléments d'appréciation mentionnés de façon récurrente. Cependant, plus que tout autre chose ce qui a été apprécié c'est d'avoir l'occasion d'échanger, le temps pour prendre du recul, sans préjugés, sans jugement de « l'autre ». Notons que les CALACS ayant participé les premiers à cette formation ont offert des nombreuses suggestions et recommandations permettant de l'améliorer.

Quant aux retombées à moyen terme, nous ferons durant le mois de mai une tournée téléphonique qui apportera un éclairage sur celles-ci ainsi que sur les suites éventuelles à donner.

Activités faisant suite aux propositions adoptées lors de l'assemblée générale : le Caucus de femmes davantage discriminées et autochtones du Regroupement québécois des CALACS et le Groupe de travail

Lors de l'assemblée générale du Regroupement québécois des CALACS de juin 2003, le projet Femmes davantage discriminées a soumis douze (12) propositions comportant différentes modalités d'inclusion des femmes davantage discriminées, dans le cadre des travaux de restructuration pilotés par le comité Développement. Déjà lors des deux consultations en réunion régulière de la collective, il paraissait évident que le consensus était loin d'être atteint. Bien que des réajustements majeurs aient été apportés, les propositions soumises à l'assemblée générale n'ont pas été adoptées. En revanche, l'assemblée générale adoptait, outre la participation à des activités de formation, la tenue de deux séances de travail d'un Caucus de femmes davantage discriminées et autochtones du Regroupement québécois des CALACS et d'un groupe de travail. Les deux rencontres ayant comme objectif de faire des propositions pour la poursuite du projet.

- **Le Caucus** composé de huit (8) femmes dont sept (7) sont des militantes de différents CALACS. Il a tenu sa rencontre en novembre 2003. Leurs recommandations issues de leurs expériences en tant

que femmes issues de différents groupes minoritaires ont permis d'éclairer davantage leur situation et établir un lien étroit entre celle-ci et le travail fait par les CALACS.

- **Le groupe de travail** dont la séance de travail a eu lieu fin février 2004, était composé par des représentantes des CALACS ayant des positions fort différentes, ce qui a permis de faire des compromis acceptables pour toutes, sachant que le point de départ était de tenir compte des recommandations faites par les femmes du caucus. L'ensemble des propositions adoptées par la collective du Regroupement québécois des CALACS en mars dernier fera l'objet du plan d'action du projet durant l'année 2004-05

Préparation et prise de décision concernant le changement de date de la JACVFF

Le changement de date de la Journée d'action contre la violence faite aux femmes, est une demande faite depuis des années à la collective du Regroupement québécois des CALACS par des femmes de la communauté juive, dont certaines sont membres d'un CALACS. Soulignée le troisième vendredi du mois de septembre, ces femmes demandent que la date soit changée lorsqu'elle chevauche la célébration des fêtes juives.

La formation sur l'accommodement raisonnable a été fort pertinente pour analyser les enjeux liés à cette demande, puisque cette journée est réalisée collectivement par l'ensemble des CALACS qui, de plus, se sont donnés quelques outils de sensibilisation communs. Notons que dans certaines régions, c'est une activité qui se fait conjointement avec d'autres partenaires.

Finalement, une réponse a été identifiée qui tient compte autant la demande des femmes juives que certaines contraintes de quelques CALACS. Ainsi, lorsque ces fêtes auront lieu la troisième semaine du mois de septembre, le plus grand nombre de calacs possible souligneront la JACVFF le quatrième ou le deuxième vendredi de ce mois, choix qui se fera collectivement. Cette décision a été une bonne occasion d'appliquer la formation puisque des discussions se sont déroulées dans chaque CALACS, jusqu'en arriver à une compréhension commune de la demande et à la prise de décision.

Activités de sensibilisation et de formation dans le cadre des réunions de la collective

La collective du Regroupement québécois des CALACS se réunit cinq fois par année durant deux jours. Depuis le début du projet, le comité

Femmes davantage discriminées prépare des capsules de sensibilisation/formation. Cette année elles ont porté sur : 1) l'état d'avancement du projet des femmes immigrantes et réfugiées du CALACS par MCVI ; 2) l'état d'avancement de la formation sur la gestion de la diversité ; 3) l'analyse et les débats concernant le changement de date pour la JACVFF et 4) la prise de décision concernant ce changement et aussi sur les propositions du groupe de travail (voir rubrique 3).

Les réunions de la collective sont un lieu de diffusion de différents documents d'actualité concernant les femmes davantage discriminées et autochtones, à titre d'exemple : sur l'excision et la guerre au Congo.

Cette année, un comité ad hoc s'est formé dans le but de mieux cerner les difficultés entourant la notion de discrimination lorsque celle-ci est abordée dans le cadre des réunions de la collective et d'identifier des pistes de solution. Composé de deux représentantes de CALACS, d'une travailleuse de l'équipe du Regroupement et de l'animatrice de ces réunions, le comité a réalisé deux modules de travail, le premier sur les difficultés (entre autres : peurs, inquiétudes, sentiments, questions) et le deuxième sur les pistes de solution.

Activités de visibilité, concertation, coopération et d'actualisation

Comme l'année dernière la responsable du projet s'est impliquée dans différentes activités. Celles-ci constituent autant des moments privilégiés pour cerner davantage les priorités et les préoccupations des femmes qui sont victimes de plusieurs discriminations et d'identifier quels droits sont à revendiquer. Les paragraphes suivants décrivent sommairement ces activités.

- **Activité dans le cadre de la Semaine d'action contre le racisme et la discrimination.**
- Depuis l'année dernière le Regroupement québécois des CALACS, souligne le Mois de l'histoire des Noirs et la Semaine d'action contre le racisme et la discrimination. Ainsi, le comité FDD a souhaité – via les calacs - connaître davantage ce qui est fait dans les différentes régions que ce soit dans le milieu communautaire et / ou institutionnel, et d'en pouvoir faire un recueil pour le diffuser et le partager.

La sensibilisation des individus et des communautés en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination, nous semble un élément clé pour l'inclusion des

personnes immigrantes, notamment dans un contexte où l'augmentation de l'immigration dans les régions est une priorité pour le gouvernementale.

Nous avons constaté, que certaines régions ne soulignent pas ces dates, alors que certaines le font ou commencent à le faire.

Le comité Femmes davantage discriminées a organisé une visite guidée au musée de l'Holocauste de Montréal avec la participation de huit (8) femmes.

- **Activités de visibilité concertation et coopération Comité des femmes des communautés culturelles de la Fédération des Femmes du Québec.** Cette année le comité a travaillé principalement : à la rédaction de recommandations en vue du congrès d'orientation de la Fédération des Femmes du Québec ; la tenue d'un forum « Les facteurs d'inclusion et d'exclusion des femmes immigrantes sur le plan de la participation civique » ; à la réalisation d'une activité de sensibilisation pour le public portant sur la situation des femmes du Congo et enfin sur le plan d'action du comité pour l'année 2004-05.

Soulignons notre contribution aux recommandations pour le congrès d'orientation où nous avons insisté sur le travail à faire pour l'inclusion réelle des femmes des groupes minoritaires et pour la lutte contre le racisme, la discrimination et l'exclusion. À l'automne, dans le cadre du forum nous avons fait une présentation, soit « Comment rendre visibles les besoins, la représentation et la contribution des femmes immigrantes dans la société québécoise ? »

- **Rédaction et présentation du rapport « Intersectorialité »** présenté au rapporteur spécial de la Commission des droits de la personne des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Cette activité a été faite autant à titre de membre du Comité des femmes des communautés culturelles de la Fédération des Femmes du Québec qu'à titre de groupe collaborateur avec la Fédération des Femmes du Québec. Dans ce sens, une autre travailleuse du Regroupement québécois des CALACS et une du MCVI ont participé à la présentation du rapport.

Nous regrettons vivement la faiblesse des recommandations faites par le Rapporteur au Canada en ce qui a trait à la situation des femmes en particulier.

- **Journée du 8 mars de l'Association des mères Tunisiennes** : avec cette association il a été question d'animer une rencontre de débat et d'échanges portant sur deux sujets propices au développement de liens de solidarité autant entre femmes Tunisiennes qu'avec les autres femmes : les différents statuts d'immigration et la violence faite aux femmes.
Cette rencontre a mis en lumière la méconnaissance des femmes participantes en ce qui a trait aux ressources existantes, aux droits qu'elles peuvent réclamer selon leur statut d'immigration ou encore, les différents lieux d'implication.
- **Journée de travail « Les femmes handicapées issues de l'immigration et leur accès aux services sociaux et de santé »** : cette journée organisée par l'Association multiethnique pour l'intégration de personnes handicapées a permis de faire connaître autant le projet du Regroupement québécois des CALACS que celui du CALACS de Victoriaville. Avec ce dernier, nous avons préparé conjointement un dépliant où le CALACS documentait la problématique des agressions sexuelles dont les femmes handicapées sont victimes, ainsi que le silence qui entoure cette situation encore tabou, puisque pour une grande partie les agresseurs de ces femmes sont des personnes proches, des soignants naturels ou des thérapeutes. Avec d'autres groupes, nous avons souligné l'importance de créer un comité « Femmes » au niveau de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) afin de pouvoir travailler spécifiquement sur les problématiques qui touchent les femmes. Ce n'est que tout dernièrement que ce comité a vu le jour et il sera pour le Regroupement québécois des CALACS un lieu privilégié pour coopérer avec d'autres groupes dans la lutte pour faire avancer les droits des femmes vivant avec un handicap et également de sensibiliser le milieu à la gravité des agressions sexuelles dont ces femmes sont victimes.

Activités d'actualisation

Ces activités visent à enrichir, accroître et à actualiser nos connaissances de façon à les réinvestir dans l'avancement du projet. Ces activités favorisent également la création et le renforcement de liens avec d'autres groupes qui travaillent dans la même optique. Dans cette perspective, nous avons participé aux activités suivantes :

- Le colloque « De la marginalisation à la criminalisation des femmes » - Collectif La Corriveau ;

- La table ronde « La sous-représentation politique des femmes et des minorités ethnoculturelles au Québec : enjeux et perspectives » - CRIEC ;
- La conférence publique « Sécurité et stratégie antiterroriste : conséquences et effets sur la citoyenneté et les droits des immigrants et des réfugiés au Canada » - CRIEC.
- Le lancement du document « Présentation et discussion autour du document : La conférence mondiale de Durban sur le racisme » - - CRIEC ;
- Le séminaire « Éduquer aux droits, agir pour les droits » et le forum « Les mouvements sociaux et la lutte contre le racisme » - Ligue des droits et Libertés ;
- La table ronde « L'excision » à l'occasion de la journée internationale contre les mutilations sexuelles - CUSO Québec et le Centre des femmes de l'UQAM ;
- Journée de discussion, de culture et d'ateliers « Femmes immigration et frontières » et l'atelier « Trafic des femmes » - Comité d'action et de coordination des femmes de diverses origines pour le 8 mars.

Réflexion sur le comité Femmes davantage discriminées

Durant les deux premières années le comité Femmes davantage discriminées du Regroupement québécois des CALACS a été composé des travailleuses responsables des projets réalisés dans le cadre provincial suite à la Marche des femmes, soient trois projets dans des CALACS et un du Regroupement. Notons qu'une travailleuse du Regroupement et une du MCVI en sont aussi membres.

À ce jour, le comité a travaillé principalement à la coordination et liaison de ces projets, à la réalisation d'activités de sensibilisation et la préparation et réalisation d'activités de formation.

Ayant comme préoccupation d'assurer la transférabilité des projets et la collectivisation des enjeux reliés à l'avancement des droits des femmes davantage discriminés, le comité s'est interrogé sur la possibilité d'en changer la composition. La suggestion retenue est que deux représentantes d'autres CALACS assurent la relève de deux travailleuses responsables des projets. Notons que ce choix fait la place à l'implication des CALACS qui ont une expérience de travail avec les femmes davantage discriminées et autochtones, expérience qui mérite d'être davantage connue et collectivisée.

Cependant, des mécanismes sont prévus tels que des conférences téléphoniques ou des rencontres ponctuelles afin de continuer à assurer la liaison entre les projets.

Préparation des recommandations au MSSS et identification des droits à défendre

Dès de l'automne 2003, le comité a travaillé à cette activité pour dégager des recommandations au MSSS en vue de la poursuite des projets. Plusieurs scénarios ont été élaborés accompagnés d'une analyse sur les forces et les faiblesses de chacun. Présentés à la collective de décembre, celui visant à la reconduction des projets tels qu'ils sont actuellement a été retenu.

Lors de cet exercice, nous avons travaillé à amorcer l'identification des droits à défendre en regard de la problématique des agressions sexuelles dont les femmes davantage discriminées et autochtones sont victimes. Notons que la défense de ces droits est assez complexe puisque la situation de ces femmes l'est aussi. Par exemple, la défense des droits d'une femme réfugiée victime d'agression sexuelle est intimement liée à la défense de ses droits en tant que femme réfugiée. Pour une femme qui vit avec un handicap physique il est évident que ses droits à l'accessibilité doivent être défendus de pair avec ceux en lien avec son vécu de violence sexuelle.

Ces exemples illustrent à quel point la coopération et la solidarité avec d'autres groupes deviennent importantes. L'ampleur de la tâche est telle, qu'aucun groupe ne peut relever ce défi à lui seul.

Ateliers dans le cadre du congrès de juin 2004

À ce jour, le projet participe à la réalisation du congrès de juin 2004 dont le quart des ateliers aborderont directement des questions reliées aux femmes davantage discriminées.

4.1.2 Bilan des réalisations

Le bilan du projet est dans son ensemble positif, bien que beaucoup reste à faire. Nous faisons état des faits saillants en regard des objectifs poursuivis et des résultats attendus.

Ces réalisations ne sont encore que partielles. Tout au long de l'année, le projet a fait face à des défis qui seront mentionnés plus tard.

Nous avons travaillé à favoriser l'analyse politique en regard des femmes davantage discriminées, incluant quelques éléments du contexte international. Le vocabulaire est davantage compris et utilisé et les habilités acquises peuvent être réinvesties dans le quotidien par

exemple, lors de la décision concernant le changement de la date de la JACVFF. Des outils pédagogiques et d'analyse ont été rendus disponibles. L'implication et la participation des CALACS et de l'équipe de travailleuses du Regroupement aux différentes séances de formation témoignent de l'intérêt pour l'avancement du projet.

Des améliorations se poursuivent pour identifier des méthodes de travail permettant le dialogue et l'échange dans la diversité :

l'implication du comité ad hoc sur la discrimination ainsi que le travail du comité Développement y ont contribué pour beaucoup. Au fur et à mesure que des outils et des moyens sont mis en place pour gérer le travail collectif, pour améliorer le processus de délibération et la prise de décision, les questions relatives aux femmes davantage discriminées sont abordées avec plus de facilité et d'efficacité.

Dans ce même sens, la contribution du Caucus et du groupe de travail est à souligner. Au groupe de travail, la possibilité de faire une place aux perceptions, aux attentes et aux besoins de chacune a été un élément clé pour l'avancement des échanges. Cela a permis une meilleure appropriation des enjeux et l'identification de points de vue communs. Au Caucus, faire une place privilégiée aux femmes directement concernées rejoint tout à fait la façon de faire des CALACS.

Notons que le rôle de l'animatrice y a contribué aussi. Personne ressource extérieure aux CALACS, elle a apporté son expertise d'animation avec des groupes très hétérogènes ayant parfois des conflits d'intérêts importants. Sa capacité de travailler en vue d'obtenir des résultats a été un atout.

Nous retenons de cette expérience que l'appropriation du projet par toutes les parties concernées est une condition essentielle à son avancement. La contribution d'une animatrice extérieure ayant des habiletés propres à la résolution de conflits peut s'avérer précieuse.

La liaison et la complémentarité entre les quatre projets se sont traduites notamment dans le cadre de la préparation et de la réalisation des activités de formation. L'implication des responsables des projets des CALACS dans la formation offerte par le Regroupement a permis de la rendre accessible à l'intérieur d'une courte période de temps.

La coopération et la création d'alliances avec d'autres organismes commencent à porter des fruits. La création du comité « Femmes » au sein de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) et notre implication croissante dans des activités

reliées aux questions relatives à l'égalité des femmes davantage discriminées et Autochtones nous semblent des avancées significatives. Par ailleurs, étant le premier Regroupement à faire une démarche d'inclusion d'envergure provinciale, l'expérience du Regroupement québécois des CALACS pourrait être utile et éclairante pour d'autres groupes préoccupés par cette question.

4.1.3 Les défis à relever et les enjeux qui y sont reliés

La poursuite du projet fait face aux défis suivants :

- Améliorer et accroître l'appropriation et la transférabilité des acquis dans le cadre de chaque projet ;
- Améliorer et accroître la collectivisation de nos actions ;
- Poursuivre le maintien du lien entre les quatre projets faisant partie de la démarche provinciale ;
- Améliorer et accroître la transversalité c.-à-d. que les préoccupations et les droits des femmes davantage discriminées et autochtones traversent tous les dossiers du Regroupement québécois des CALACS et des pratiques des CALACS.

Plusieurs enjeux sont reliés à ces défis autant à l'interne du Regroupement québécois des CALACS qu'à l'externe.

À l'interne du Regroupement québécois des CALACS

- La difficulté dans la transmission de l'information : pour participer au processus de délibération et de prise de décision, l'information doit être non seulement transmise, mais comprise de façon égale par toutes ;
- Les éléments d'ordre affectif et émotif présents dans les situations où il est question de gestion de la diversité ;
- L'hétérogénéité des réalités et des priorités régionales ;
- Les différents niveaux pour ce qui est de l'analyse politique sur les enjeux reliés à l'avancement des droits des femmes davantage discriminées et autochtones ;
- L'hétérogénéité quant aux stratégies mises de l'avant pour travailler à l'inclusion des femmes davantage discriminées et autochtones agressées sexuellement dans le cadre des trois volets de travail des CALACS ;
- Le manque de temps pour se donner des moments propices à l'échange et l'analyse commune ;

- Le nombre trop important et la complexité des différents dossiers menés de front au Regroupement québécois des CALACS ;
- La nécessité d'élargir davantage notre approche pour mieux analyser et agir face à la complexité de la situation des femmes davantage discriminées autochtones agressées sexuellement.

À l'externe du Regroupement québécois des CALACS

- L'absence d'un modèle dans le milieu féministe québécois quant à la mise en place d'une démarche d'inclusion d'envergure provinciale ;
- L'absence d'un modèle d'égalité au sein de la population des femmes, modèle qui serait fort utile et pertinent pour analyser les écarts croissants entre les femmes en fonction des différentes sources d'oppression, de discrimination et d'exclusion ;
- La faible analyse développée dans le milieu québécois en général et féministe en particulier, sur le croisement du racisme et du sexisme comme système social d'oppression. Cette analyse est la pierre angulaire du racisme, de la discrimination et de l'exclusion systémiques dont les femmes agressées sexuellement des groupes ethnoculturels, autochtones ou encore des groupes appelés racialisés sont victimes. Soulignons que la faiblesse de cette analyse a été souvent mise en lumière dans le cadre des activités d'actualisation auxquelles nous avons participé.
- Le contexte socio-politique provincial, canadien et international caractérisé par la mise en place de politiques qui constituent une grave atteinte aux droits et provoquent des reculs majeurs aux acquis durement gagnés à force de luttes et de revendications.

4.1.4 Pistes d'action pour la poursuite du projet

Pour la prochaine année, les pistes d'action qui se dégagent se veulent dans la continuité, du travail amorcé. Cependant, notre action devra non seulement se poursuivre, mais s'intensifier. C'est pourquoi le projet femmes davantage discriminées et autochtone travaillera à la poursuite et à l'intensification :

- Du travail en vue de favoriser et d'approfondir l'analyse politique en regard de la problématique vécue par les femmes davantage discriminées et autochtones agressées sexuellement, incluant le contexte international ;
- De la diffusion des acquis dans le cadre des projets et leur rayonnement à l'intérieur des CALACS via des activités de partage et collectivisation tout en les associant avec les acquis d'autres CALACS qui ont une expérience avec des femmes davantage discriminées ou autochtones ;

- Des activités visant à accroître la visibilité et la représentation des femmes davantage discriminées et autochtones dans les lieux de délibération, de décision et d'exercice du pouvoir, de façon à ce que ces femmes expriment directement leurs besoins et priorités ;
- De la solidarité et de la coopération avec des groupes qui travaillent à la défense des droits des femmes davantage discriminées et autochtones ;
- De notre implication, avec l'ensemble des CALACS et du Regroupement, dans la lutte contre le recul des acquis et des droits des femmes dont les femmes davantage discriminées et autochtones sont particulièrement ciblées.

4.2 Projet « Nord-du-Québec »

L'objectif du projet phase 2 pour l'année 2003-2004 était de construire un réseautage entre des personnes-ressources du Territoire Cri de la Baie-James et du Nunavik afin d'explorer avec elles des solutions applicables dans leur milieu pour lutter contre les agressions sexuelles.

Vers la mi-avril 2003, les montants qu'a engagés le ministère de la Santé et des Services sociaux en vue du développement de ressources pour victimes de violence sexuelle au Nord du Québec ont été transférés aux régies régionales respectives des territoires de la région. Rappelons que c'est dans le cadre des négociations de la Marche Mondiale des Femmes 2000 que le MSSS avait accordé une somme de 35,000\$ à chacune des trois régions du Nord du Québec, soit le Nunavik, le territoire Cri de la Baie-James et la Baie-James. Au printemps donc, nous - le RQCALACS et les comités aviseurs - avons amorcé les négociations afin de garantir que les instances régionales soutiennent les initiatives locales et communautaires qui ont découlé du projet du Regroupement québécois des CALACS. Notamment, que les régies régionales collaborent avec les groupes de femmes au Nunavik et à Mistissini pour la reconnaissance et la mise en application de leurs recommandations.

4.2.1 Nunavik

Le comité de femmes au Nunavik recommandait de rassembler dans un forum tous les partenaires concernés par la problématique dans leur région en vue :

- D'adopter une définition commune des agressions à caractère sexuel ;
- D'établir un bilan de l'ampleur de la problématique au sein de la population inuit du Nunavik ;

- De recenser quelles démarches avaient été actualisées dans les villages jusqu'à maintenant ;
- De définir quelle approche doit être abordée dans le travail pour contrer la violence sexuelle ;
- D'élaborer des recommandations pour la poursuite des actions dans la région du Nunavik, visant chacune des instances concernées.

Les démarches auprès du représentant de la régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik se sont avérées infructueuses pour une première année, en ce qui concerne l'application de ces recommandations. Depuis un certain temps, la RRSSS du Nunavik prévoyait le développement d'une instance de concertation pour les services aux victimes de violence conjugale. Faute de financement, ce dernier projet ne s'était jamais concrétisé. Pour 2004-2005, la RRSSS du Nunavik a décidé unilatéralement d'utiliser le 35,000 \$ accordé par le MSSS et destiné à la lutte contre les agressions sexuelles, pour le consacrer au financement de cette instance de concertation pour les services aux victimes de violence conjugale. Le représentant de la régie justifiait ce choix en le présentant comme une étape devant précéder le développement de ressources pour victimes de violence sexuelle. Sachant déjà le manque criant de ressources en territoire inuit au Nord du Québec, et l'insuffisance de revenus qui afflige toutes les organisations là-bas, il était facile de prévoir, ou du moins de craindre que les besoins en violence conjugale ne permettent jamais de libérer cet argent pour le consacrer à un début de travail sur la violence sexuelle spécifiquement. Cette préoccupation était partagée par les femmes avec qui nous avons travaillé dans ce projet, mais elles ne se sentaient pas les capacités d'empêcher, à elles seules, la régie de procéder à sa guise.

Les femmes du comité et le RCALACS étant dans une position singulière devant cette situation, nous avons interpellé le ministère afin qu'il prenne connaissance des recommandations élaborées par ces groupes et qu'il voit au suivi de leur mise en application, en respect des engagements pris avec les CALACS. Notre rapport de fin de projet rappelait au MSSS que plusieurs solutions avaient été déjà inventoriées au cours des dernières années, soit les rapports publiés par l'association Femmes autochtones du Québec²² ainsi que le rapport déposé par le comité tripartite Femmes et Justice »²³ qui tous deux contiennent des recommandations spécifiques à la problématique de la

²² Femmes autochtones du Québec.(2001). APITENDEMOWIN : Rapport du premier séminaire au sujet des agressions à caractère sexuel en milieu autochtone. Montréal. 154 pages.

²³ Comité tripartite Femmes-Justice.(2003). Rapport du Comité tripartite Femmes-Justice. Présenté au Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle. Québec. 52 pages.

violence sexuelle faite envers les femmes et adolescentes au sein des collectivités des Premières Nations du Québec. Ces rapports ont été soumis aux gouvernements du Québec et du Canada et proposent des solutions à l'égard des préoccupations que nous avons abordées précédemment.

Nous avons également réitéré la recommandation que le MSSS s'assure que le \$35,000 alloué pour le territoire du Nunavik dans le cadre de la Marche mondiale des femmes soit consacré exclusivement à la lutte contre les agressions à caractère sexuel, particulièrement auprès des femmes et adolescentes. Mais il semble bien qu'une fois l'argent versé à la régie régionale, il est bien difficile de contrôler à quoi il sert. S'agit-il d'un manque de volonté politique ou d'un réel problème de partage de pouvoir ? Il reste que la violence sexuelle continuera de sévir au Nunavik sans que des moyens même minimums ne soient disponibles pour supporter les femmes qui auraient souhaité s'y attaquer. Nous souhaitons que les services sociaux, politiques et municipaux favorisent la prise en charge d'initiatives autonomes par des femmes des communautés afin de leur permettre de dénoncer la violence sexuelle et ce, de façon sécuritaire.

Pour cela le MSSS doit augmenter de façon substantielle le financement accordé à cette problématique dans la région du Nunavik pour garantir aux femmes et adolescentes inuit un accès équitable à des ressources d'aide, de prévention et de défense de droit en matière de violence sexuelle. Dans son plan de développement du réseau des CALACS sur tout le territoire québécois le comité Pression du Regroupement québécois des CALACS devra continuer de prendre en considération les besoins des femmes et adolescentes du Nord, et aussi l'ampleur des problèmes auxquels elles ont à faire face.

4.2.2 Territoire cri de la Baie - James (Mistissini)

Suite à la collaboration amorcée depuis quelques années avec les femmes autochtones, à l'automne 2003, nous avons participé à deux séminaires organisés par l'association Femmes autochtones du Québec (FAQ). Lors du premier nous avons reçu l'invitation de rencontrer les directrices des maisons autochtones d'hébergement du Québec afin de discuter des impacts des agressions à caractère sexuel sur la santé physique et mentale (octobre 2003). La seconde demande adressée au Regroupement québécois des CALACS nous proposait de rencontrer les représentantes régionales de la FAQ. Cette fois, nous étions conviées avec une personne ressource du comité Chiyameihtamuun à présenter les initiatives développées à Mistissini pour les victimes de violence

sexuelle, notamment du Projet Chiyameihtamuun et du guide « *I wish you well my friend* »²⁴ (décembre 2003).

Les gains obtenus lors de la Marche mondiale des femmes ayant aussi garanti 35,000 \$ pour les communautés criées. Là aussi cet argent réservé au MSSS a été transféré aux structures régionales, en l'occurrence le Conseil Cri de la Santé et de Services sociaux depuis avril 2003.

Parmi les recommandations contenues dans le rapport final du projet Nord-du-Québec nous avons fortement recommandé au MSSS qu'il s'assure que le \$35,000 alloué pour le Territoire Cri de la Baie-James soit consacré exclusivement à la lutte contre les agressions à caractère sexuel, particulièrement auprès de femmes et adolescentes; que le Conseil cri de la santé et des services sociaux accorde ce financement de \$35,000 au département de la santé du Conseil de bande de Mistissini afin qu'il assure l'administration du *projet Pathway to Chiyameihtamuun* en collaboration avec le comité Chiyameihtamuun.

Ce projet avait été élaboré par le comité de femmes avec qui le Regroupement québécois des CALACS avait travaillé depuis le début de 2002. Le *Chiyameihtamuun comitee* composé de dix-sept (17) femmes a recommandé en avril 2004 que soit embauché une femme dans la communauté de Mistissini, dont la responsabilité serait d'organiser des ateliers d'éducation et de sensibilisation afin :

- D'informer les femmes de leurs droits légaux et sociaux, particulièrement celui du droit à la sécurité personnelle ;
- De créer un lieu de partage pour briser le silence et l'isolement des femmes victimes de violence sexuelle ;
- De promouvoir la formation de groupes d'entraide ;
- De mobiliser un groupe de femmes ayant la volonté de nommer et de dénoncer ouvertement l'existence de violence sexuelle au sein de la communauté ;
- D'initier des activités d'éducation, de sensibilisation et de prévention sur la problématique de violence sexuelle, physique, mentale, verbale au moyen de capsules d'information à la radio et d'une tournée de sensibilisation dans les écoles, entre autres.

Le Conseil Cri n'a toujours pas déterminé clairement ce qu'il ferait du 35,000 \$ accordé pour travailler contre la violence sexuelle. Il semble plus ouvert à répondre aux recommandations du comité et que cette somme sera consacrée prioritairement cette année à la réalisation du

²⁴ Développé par le département de la santé du Conseil de bande. Guide sur la violence sexuelle et ses impacts.

projet *Pathway to Chiyameihtamuun*. Même si le 35,000 \$ leur est accordé, cela demeure tout à fait insuffisant pour travailler dans les conditions extrêmes du Nord.

Le comité a développé un plan d'action précis pour l'an 2004-2005. L'insuffisance de ressources financières étant le principal motif les empêchant d'aller de l'avant, elles ont de nouveau sollicité notre aide. Puisqu'il restait au Regroupement québécois des CALACS un petit peu d'argent de la subvention de projet, la collective a décidé de soutenir de plus près le travail des femmes cri. Le Regroupement québécois des CALACS a privilégié de leur accorder du support pour la recherche de programmes de subventions, afin de tenter de trouver un financement adéquat pour atteindre leurs objectifs, car la recherche de financement était plus inhabituelle pour elles.

Sur une période de dix semaines, de la mi-janvier à la mi-mars, la contractuelle du Projet Nord-du-Québec a donc inventorié et analysé les programmes de financement auquel le projet Chiyameihtamuun pouvait correspondre. Par la suite la contractuelle a organisé des rencontres pour détailler davantage les objectifs et activités du projet et écrit une première ébauche de demande de subvention. Parmi les options, les femmes ont choisi de déposer une demande au Programme Promotion de la Femme de Condition Féminine Canada. Durant ces dix semaines, deux voyages ont été organisés à Mistissini, pour un total de 6 jours au mois de février. Nous avons donc atteint ces objectifs, et le comité Chiyameihtamuun assume aujourd'hui la poursuite des travaux avec la représentante de PPF. Elles sont présentement dans l'attente des résultats.

Le comité Chiyameihtamuun a déjà adressé une demande de soutien pour de la formation sur la problématique des agressions sexuelles, sur les modalités de notre intervention auprès des victimes ainsi que sur les enjeux légaux. Les CALACS seront sollicités, à la mesure de leur possibilité, pour témoigner de leur solidarité et partager leurs connaissances.

OBJECTIF 5 : DÉVELOPPER NOS PROPRES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS SEXUELLES ET S'ASSURER DE LA COHÉSION DE NOS ACTIONS

Quelques années après la sortie des Orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles, les membres du RQCALACS souhaitent faire le point sur l'évolution de la situation et redéfinir leurs orientations, ainsi que leurs stratégies et priorités d'actions en fonction des réalités et enjeux actuels.

À ce chapitre, pour cette année, notre plan d'action était relativement modeste. Il s'agissait d'amorcer la préparation d'une telle démarche.

Ainsi, les activités réalisées sont les suivantes :

- Détermination des principales étapes du processus et élaboration d'un plan de travail préliminaire
- Information, sensibilisation et appropriation par les membres de la démarche

Préparation de plusieurs ateliers portant sur certains des enjeux actuels auxquels sont confrontées les femmes, en matière d'agressions à caractère sexuel, afin d'initier une réflexion collective

Ces ateliers se dérouleront dans le cadre du congrès annuel du RQCALACS qui se tiendra en juin 2004. Parmi les thèmes envisagés, citons les suivants :

- **L'accès à la justice** : Quels sont les obstacles auxquels sont confrontées les femmes agressées sexuellement qui demandent justice ? Quels sont les enjeux qui pèsent sur leurs droits ? Quelles sont les implications pour le travail des CALACS en matière de défense de droits ?
- **Exploitation sexuelle des femmes** : Quelles sont les formes que prend l'exploitation sexuelle des femmes ? La prostitution, le trafic des femmes, la pornographie, l'industrie du sexe, la sexualisation du corps des jeunes filles en sont autant de manifestations. Bien que ces formes de violence nous soient familières, le contexte actuel nous introduit à de nouvelles facettes, mais surtout, à de nouveaux discours qui soulèvent la controverse ici et partout dans le monde. Quels sont les enjeux et les implications en lien avec notre propre discours et nos actions ?

- **Les femmes et les intégrismes religieux** : Il s'agit de mettre en lumière les intégrismes religieux et les façons dont ils s'ingèrent dans les sphères du politique et du social, en Amérique du Nord comme partout ailleurs dans le monde. Qu'il s'agisse du christianisme, de l'islamisme ou du bouddhisme, la question qui se pose, c'est à quel prix pour les femmes ?
- **Prévention-éducation-sensibilisation, notre travail pour contrer les mythes et les préjugés** : Dans le contexte actuel, quel est le discours dominant porté sur les agressions sexuelles et sur les femmes qui en sont les principales victimes ? Qu'en est-il des enjeux de pouvoir et des rapports de force, des discriminations, des oppressions et de la violence que subissent les femmes ? Que penser du discours qui soutient qu'il n'y a plus d'inégalité, que les féministes s'énervent maintenant pour des riens ? Certaines féministes, chercheuses et intervenantes sont d'avis que pour contrecarrer le travail pour l'égalité, les manifestations de violence ont pris des nouvelles avenues, parfois plus insidieuses et qui se traduisent par un discours social différent, mais tout aussi sexiste et discriminatoire qu'avant. Que révèlent nos observations ? Faisons-nous face à de nouveaux mythes et préjugés ? Quelles formes prennent-ils ? Comment les déceler et par quelles stratégies les contrer ? Quel message les CALACS veulent-ils livrer à la population en général, aux hommes, aux femmes, aux jeunes filles?

L'aide directe dans une perspective de défense de droits : L'aide directe offerte aux femmes agressées sexuellement dans les

- CALACS repose sur une approche féministe qui vise à renforcer le pouvoir des femmes (« empowerment »). Il se fait dans un esprit de collectivisation visant à regrouper les femmes en vue de briser leur isolement, de développer leur solidarité et d'encourager les actions pour la défense de leurs droits individuels et collectifs. Il s'agit d'une intervention « psycho-socio-politique » radicale qui vise des changements profonds et nécessaires pour les femmes. Comment maintenir, soutenir, voire réanimer notre travail d'aide auprès des femmes avec cette approche à la fois novatrice et à contre-courant?
- **Violence faite aux femmes comme atteinte aux droits fondamentaux** : Cet atelier vise à élargir notre façon d'analyser la violence faite aux femmes en y intégrant la notion des droits fondamentaux. Ainsi, il cherche à mieux articuler notre analyse de la violence faite aux femmes comme résultat d'une société patriarcale, d'une socialisation sexiste et de rapports hommes-femmes inégaux, à celle de l'analyse de la violence faite aux

femmes comme une atteinte aux droits fondamentaux des femmes dans une société démocratique. Nous souhaitons également introduire l'expérience concrète des groupes de femmes qui fondent leur pensée et leurs actions sur ces dernières prémisses.

Objectif 6 : Maintenir nos collaborations avec les groupes québécois et canadiens impliqués dans la lutte contre la violence, et en faveur du respect des droits des femmes

6.1 Autres partenaires

Fédération des Femmes du Québec

À la Fédération des Femmes du Québec, l'année 2003-2004 fut une grosse année avec l'élection d'une nouvelle présidente, un congrès d'orientation et l'adoption d'une nouvelle plate-forme politique. Nous avons participé à ces trois démarches. En mai 2003, nous avons rencontré les deux candidates au titre de présidente²⁵ pour pouvoir donner un mandat clair à nos déléguées au moment du vote (à l'assemblée générale de la Fédération des Femmes du Québec). Lors du congrès, nous avons dû travailler très fort pour faire reconnaître que la Fédération des Femmes du Québec devait travailler dans le respect du mandat des autres regroupements. Enfin, les travaux devant mener à l'adoption de la plate-forme politique ne sont pas terminés. L'adoption finale de la plate-forme est prévue pour mai 2004. Pour l'année 2004-2005, le Regroupement québécois des CALACS déterminera dans quelle mesure il participera aux actions mises de l'avant dans le cadre du projet « Marche 2005 » organisé par la Marche mondiale des Femmes.

Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome

Cette année la Table des fédérations nous a consultées à deux reprises. Nous avons participé par écrit à ces deux consultations portant sur l'avenir de la Table des fédé et ses perspectives d'action.

6.2 Collaborations via la recherche

RÉSOVI

Notre participation au comité Formation et diffusion de RÉSOVI (réponses sociales à la violence faite aux femmes) du CRI-VIFF a été minime. Une seule rencontre a eu lieu par l'entremise d'une conférence téléphonique à l'automne, où nous avons évalué un seul projet de recherche. Par ailleurs, une rencontre devait avoir lieu avec les autres groupes de femmes membres du CRI-VIFF afin de préciser nos besoins, comme groupes dans le domaine de la recherche, face à la formule des concours (projets subventionnés) offerts par le centre de recherche.

²⁵ Vivian Varbot et Michèle Asselin

Pour l'année à venir, nous ne croyons pas pertinent de réinvestir nos énergies à ce comité, et ce, pour deux motifs : 1) nous devons mieux identifier les orientations que nous souhaitons donner à la recherche en matière d'agression sexuelle et l'implication que nous sommes prêtes à y investir comme organisation et 2) le comité ne nous permet pas de rencontrer notre objectif de départ, celui de faire avancer significativement la recherche en matière d'agression sexuelle.

Comité aviseur du séminaire du CRI-VIFF

Nous n'avons pas, au cours de la dernière année, joint les rangs du Comité aviseur du séminaire du CRI-VIFF qui détermine ou oriente le choix de la thématique du séminaire annuel. À tort, nous avons pensé être relancées en début d'année afin de participer à ce comité ce, compte tenu de notre participation l'année précédente. Nous avons été consultées tardivement sur le thème du séminaire, mais avons quand même apporté nos commentaires et questionnements sur la thématique choisie, exclusive à la problématique de la violence conjugale.

Au terme de l'année qui se termine, nous souhaitons informer le CRI-VIFF de notre étonnement face au fait de ne pas avoir été interpellée pour participer au comité aviseur de même que notre souci récurrent à l'effet que le séminaire laisse place aux deux problématiques, violence conjugale et agression sexuelle. Pour la prochaine année, nous ne souhaitons pas participer au comité aviseur compte tenu de la trop grande surcharge de travail pour l'an prochain. Nous ne croyons pas pour autant que cela signifie que le séminaire prévu en 2005 ne puisse inclure la problématique des agressions à caractère sexuel.